Module 2

LE GENRE ET LE DÉVELOPPEMENT ENTRE OBJECTIFS ET RÉALISATIONS/ ENTRE SAVOIRS DU SUD ET DU NORD

CQFD
Comité québécois femmes et développement

aqoci
Association québécoise des organismes de coopération internationale

Une publication du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI.

Recherche, analyse et rédaction

Naïma Bendris

Mounia Chadi

Révision

Hélène Gobeil

Mai 2021

Cette publication a été rendue possible grâce à la contribution financière d'Affaires mondiales Canada.

CQFD Comité québécois femmes et développement

AQOCI Association québécoise des organismes de coopération internationale

Affaires mondiales Canada | Global Affairs Canada

LE GENRE ET LE DÉVELOPPEMENT ENTRE OBJECTIFS ET RÉALISATIONS/ ENTRE SAVOIRS DU SUD ET DU NORD

Module

2

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

L'OBJECTIF DE L'AUTONOMISATION : L'ÉTAT GÉNÉRAL DES LIEUX EN CONJONCTURE DE CRISE PANDÉMIQUE 4

LA PLACE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI 7

LA PLACE DES FEMMES DANS L'ÉDUCATION 13

LES INJUSTICES REPRODUCTIVES/SEXUELLES ET LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES 15

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE 22

LES MINORITÉS EXPOSÉES AUX DISCRIMINATIONS CROISÉES 24

L'ORDRE MONDIAL QUESTIONNÉ PAR LES FEMMES DES SUDS 30

RETOUR SUR LA NOTION D'INTERSECTIONNALITÉ, ÉLABORÉE PAR LE *BLACK FÉMINISM* 34

RETOUR SUR LA NOTION D'EMPOWERMENT ÉLABORÉE PAR DAWN 37

CONCLUSION 43

Féminismes des Suds et mouvements pour un monde plus juste

LEXIQUE NON DÉFINITIF (OUVERT AUX ÉCHANGES DES SAVOIRS) 47

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE 49

INTRODUCTION

Au niveau mondial, les acquis des mouvements de défense des droits des femmes, couronnés par la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)* et par d'autres accords et conventions (voir module 1 de l'École féministe du CQFD) ont mis l'accent sur le fait que les droits humains concernent tous les aspects de la vie de l'être humain, aussi bien dans la sphère « privée » (de la famille, du couple, du mariage) que dans la sphère « publique » (de l'économie sociale, de l'éducation et de la politique)[1]. La CEDAW contestait ainsi la séparation artificielle des deux sphères[2]. Cette avancée de taille a stimulé la mobilisation des mouvements des femmes et des droits humains aux niveaux régional et national pour revendiquer la réforme des lois et pour éradiquer les clauses discriminatoires dans les codes civils et pénaux, de façon à ce qu'il y ait une reconnaissance des préjudices portés aux femmes indépendamment de l'identité des auteurs des actes en question; qu'ils soient de la sphère « publique » ou « privée ».

Au Sud comme au Nord, les femmes ont réussi à faire intégrer dans les politiques et systèmes juridiques des lois visant à assurer l'égalité sociale, légale et professionnelle ainsi que la parité et l'équité en politique[3]. En dépit de ces avancées, la séparation entre les espaces public et privé persiste dans les cultures et les pratiques, au point que l'espace privé échappe aux lois et continue ainsi à être un espace à part de violations graves des droits des femmes. Cette séparation des deux sphères limite les définitions du viol en tant que crime (« le mari n'est pas un violeur, il exerce un droit naturel ») et limite les catégories de travail reconnues comme utiles à l'économie (« la femme qui s'occupe du ménage et des enfants ne travaille pas, elle exerce un devoir naturel »). L'espace privé, celui de la famille, de l'intime, en échappant aux lois, enferme les femmes dans les injustices économiques, reproductives et sexuelles. Quant à l'espace public, celui de l'économie sociale, de l'éducation et de la politique; bien que les femmes s'y affirment relativement, elles continuent d'y subir de multiples oppressions engendrées par les structures du colonialisme, du patriarcat et de la mondialisation institutionnalisée.

L'accord de l'ONU (2015) sur les **«** Objectifs de développement durable » (à réaliser dans l'horizon de l'année 2030) a constitué une autre avancée de taille dans les engagements de la communauté internationale pour généraliser les droits des femmes aux sphères publique et privée et ce, à travers l'objectif 5 portant sur l'autonomisation des femmes qui signifie « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* **».** La pertinence de cet objectif consiste en sa transversalité, car il s'est défini des cibles qui couvrent tous les aspects de la vie des femmes, aussi bien dans la sphère publique que privée, aussi bien aux niveaux économique et politique qu'au niveau des droits reproductifs et sexuels.

Cependant, la situation des femmes dans le monde, aggravée par la crise pandémique de COVID-19, telle que nous la décrivons dans ce qui suit, montre que l'évolution vers une telle autonomisation est lente et parfois, on enregistre des régressions plutôt que des avancées. Cela nous amène à poser la question suivante : si les objectifs de la coopération et de la solidarité internationales avaient avancé en termes d'empowerment/autonomisation des femmes, l'impact de la crise pandémique de COVID-19 ou l'impact d'autres crises n'aurait-elle pas été moins désastreux sur la situation des femmes dans le monde?

À la suite de l'analyse de cette situation, nous nous interrogerons sur les raisons derrière le fait que la coopération internationale peine à faire un saut qualitatif en matière d'autonomisation des femmes, dans le sens du changement des rapports sociaux de genre, en dépit des progrès quantitatifs, à petites échelles et à court terme.

1 ONU Femmes (2019), p. 25. Rapport sur les : *Progrès des femmes dans le monde 2019-2020- Les familles dans un monde de changement* .
2 Pateman, C. (1983). Feminist Critiques of the Public/Private Dichotomy. Dans *Public and Private in Social Life.* S. L. Benn et G. F. Gauss, éd. Londres : Croom Helm.
3 La banque mondiale (2019), *Le droit des femmes au travail progresse, mais les obstacles demeurent nombreux*, 27 février 2019. https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2019/02/27/despite-gains-women-face-setbacks-in-legal-rights-affecting-work (consulté le 27 avril 2021)

Cela nous amènera à un retour sur l'histoire du concept de l'empowerment tel qu'il a émané des féminismes du Sud et les manières dont son sens et sa portée ont été déformés dans les pratiques des projets de développement à l'international. La finalité de cette démarche est de se projeter dans des perspectives qui réhabilitent le concept d'empowerment/autonomisation en lui redonnant son véritable sens féministe intersectionnel et transformateur des rapports de pouvoir en faveur de l'égalité femmes-hommes. Cette transformation permet d'intégrer des droits des femmes et de l'égalité des genres (DFEG) aux projets économiques et sociaux dans le cadre de la coopération et de la solidarité internationales s'inscrive davantage dans des perspectives de long terme pour le changement des structures patriarcales et coloniales qui fondent les injustices envers les femmes. Cette finalité induit nécessairement que nous procédions à une critique de la mondialisation institutionnalisée, en questionnant le modèle de développement dominant dans le monde. Dans le cadre de ce questionnement, nous inviterons à une ouverture aux savoirs féministes des Suds : c'est-à-dire des pays du Sud et de la diaspora de générations issues du Sud, savoirs qui ont en commun des postures sensibles aux inégalités entre le Sud et le Nord, à la stigmatisation des identités et cultures des Suds et à toutes les manifestations du racisme. Cette subjectivité imprègne les féministes des Suds qui investissent en théorie et en activisme, les dimensions croisées des injustices basées sur les appartenances de classe, de couleur de peau, de pays d'origine, de religion et d'identité de genre.

En conclusion, nous mettrons en lien les courants critiques de la mondialisation et le courant le plus récent parmi les féministes des Suds : le féminisme décolonial.

L'idée en cela est d'accompagner les réflexions au sein du Comité québécois femmes et développement (CQFD) et de la Communauté de pratique « Genre en pratique » (CdP Genre) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) dans la réflexion sur les questions du développement et du genre, pour un monde plus juste. Cette démarche va dans le sens de l'ouverture du CQFD et de l'AQOCI aux savoirs des Suds.

SECTION 1

L'OBJECTIF DE L'AUTONOMISATION : L'ÉTAT GÉNÉRAL DES LIEUX EN CONJONCTURE DE CRISE PANDÉMIQUE

Comme le confirment les Nations Unies, la situation des femmes a connu quelques progrès au cours des dernières décennies :

« Davantage de filles sont scolarisées, moins de filles sont contraintes de se marier précocement, davantage de femmes siègent dans les parlements et occupent des postes de direction et les lois sont réformées afin de faire progresser l'égalité des sexes[1] ».

Mais en évaluant le progrès en matière d'autonomisation des femmes et en contexte de crise pandémique, l'ONU constate que :

« En dépit de ces avancées, de nombreux défis subsistent : les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir politique ; et, 20 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire intime sur une période de 12 mois[2]. »

ENCADRÉ 1

ASPECTS DE LA SITUATION DES FEMMES DANS LE MONDE

Faits et chiffres (ONU)*

- Environ les deux tiers des pays des régions en développement ont atteint l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire.
- Alors que les femmes ont beaucoup progressé dans les fonctions politiques à travers le monde, leur représentation dans les parlements nationaux (23,7%) est encore loin de la parité.
- À l'échelle mondiale, les femmes ne représentent que 13% des propriétaires de terres agricoles.
- Plus de 100 pays ont pris des mesures pour suivre les allocations budgétaires en faveur de l'égalité des sexes.
- En Afrique du Nord, les femmes représentent moins de 20% de l'emploi salarié dans le secteur non agricole. Dans le reste du monde, la proportion de femmes dans l'emploi salarié hors secteur agricole a augmenté de 35% en 1990 à 41% en 2015.
- Dans 46 pays, les femmes occupent aujourd'hui plus de 30 % des sièges dans au moins une chambre du Parlement national.

*ONU Femmes, *Objectifs de développement durable* (25 février 2020) : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/

Dans la conjoncture de la crise pandémique mondiale générée par la COVID-19, les inégalités entre les femmes et les hommes se creusent davantage, et ce dans tous les domaines[3]. ONU Femmes constate notamment que les violences conjugales et intrafamiliales se sont accentuées depuis l'émergence de la pandémie, sous le confinement et les incidences sociales et économiques de cette crise. Du fait de l'isolement social et des restrictions au niveau des déplacements et du non-accès aux services, le domicile s'est refermé comme un piège sur de nombreuses femmes.

1 « Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. » Dans : (objectifs de développement durable, ONU, 25 février 2020. https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/
2 Ibid., ONU Femmes, 25 février 2020.
3 Ibid., ONU Femmes, 25 février 2020

Dans ce qui suit, nous montrerons qu'en dépit des acquis, les injustices à l'encontre des femmes persistent partout et dans toutes les sphères de la société ; que ce soit au niveau de l'emploi, de l'accès aux ressources sociales, économiques et symboliques, de l'éducation, de la formation, de la représentativité politique, de la santé et droits reproductifs et sexuels des femmes ainsi que des violences à leur égard.

À cet effet, nous mettrons l'objectif de l'empowerment/autonomisation des femmes à l'épreuve de leur situation dans le monde, sous quatre axes : 1) leur place dans l'économie et l'emploi ; 2) leur place dans l'éducation ; 3) leurs droits reproductifs et sexuels et les violences à leur égard ; 4) leur représentation en politique et dans les postes de décision ; 5) la situation des minorités exposées aux discriminations croisées.

SECTION 2
LA PLACE DES FEMMES DANS L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

ENCADRÉ 2

CIBLES DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE NUMÉRO 5 SUR L'AUTONOMISATION DES FEMMES (ODD5) : L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable

Titre de la cible	Descriptif de la cible
Lutte contre les discriminations	5.1 : Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.
Violences et exploitation	5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles, y compris la traite des personnes et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.
Mariage forcé et mutilations	5.3 : Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.
Promotion et partage des travaux domestiques	5.4 : Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.
Participation et accès aux postes de direction	5.5 : Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
Santé sexuelle et procréation	5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.
Droit et accès aux ressources	5.a : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.
Technologies et autonomisation	5.b : Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes.
Politiques d'égalité	5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

En plus de l'accord sur les objectifs de développement durable (ODD), ciblant sous l'objectif 5 l'amélioration de la place des femmes dans l'économie sur une base d'égalité des genres (voir encadré 2), d'autres engagements internationaux, dont notamment ceux de l'Organisation internationale du travail (OIT)[4] ont institué l'égalité des sexes et tout spécialement, un accès égal à l'emploi et une rémunération égale[5]. Ils réclament aussi un meilleur équilibre entre les responsabilités familiales et professionnelles et que les femmes enceintes ne soient pas sujettes à des actes de discrimination. Des mesures visant à barrer la route aux ségrégations sexuelles sur le marché du travail ont également été adoptées. Certains États ont pris des mesures pour conformer leurs politiques et leurs législations aux conventions internationales[6]. Cependant, ces réformes au niveau du droit n'ont été que partielles et ne concernaient pas tous les pays. Ces avancées au niveau des engagements internationaux et locaux ont peiné dans leur mise en application ; ce qui montre qu'elles sont lacunaires.

Bien que quelques progressions soient soulignées par l'ONU, telles que l'augmentation de la proportion de femmes dans l'emploi salarié hors secteur agricole pour le même niveau d'éducation, l'inaccessibilité des femmes à certains secteurs traditionnellement masculins et l'infériorité de leur salaire à celui des hommes, les discriminations envers les femmes enceintes persistent[7], reflétant des rapports de genre inégalitaires. De même, leur contrôle des ressources (telle la propriété des terres agricoles) reste marginal.

Dans un monde où la richesse et les biens sont de plus en plus concentrés et contrôlés par une fraction de la population mondiale, les progrès des femmes ont été inégaux selon les pays et les différents groupes de femmes[8]. Dans les pays où les avancées des femmes ont été plus considérables et plus durables, celles qui vivent avec un partenaire de sexe masculin contribuent généralement à moins de la moitié du revenu familial et accumulent une part encore plus réduite de sa richesse[9]. Les « pénalités liées à la maternité » qui se traduisent par des taux d'emploi réduits et un écart de rémunération entre les femmes ayant des enfants et celles qui n'en ont pas, sont un problème persistant[10].

4 Organisation mondiale du travail (OIT) (2012), *Egalité entre hommes et femmes et travail décent*, Conventions et recommandations clés de l'OIT pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes, Bureau pour l'égalité entre hommes et femmes et Département des normes internationales du travail.
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---normes/documents/publication/wcms_088159.pdf (consulté le 30 avril 2021).

5 Parmi les efforts entrepris au niveau international pour contrer la discrimination salariale envers les femmes, se trouve la cible 8.5 des objectifs de développement durable (ODD) qui vise, entre autres, à garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Afin d'atteindre plus rapidement la cible 8.5 des ODD, l'OIT a lancé avec ONU Femmes et l'OCDE la Coalition internationale pour l'égalité salariale (EPIC), une initiative destinée à accélérer la marche vers la réduction des écarts de salaires entre hommes et femmes dans le monde.

6 Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (2019), *Création d'un environnement juridique propice à une gouvernance responsable des régimes fonciers*, Note d'orientation juridique à l'intention des parlementaires en Afrique, no 4, 2019. http://www.fao.org/3/ca3521fr/CA3521FR.pdf (consulté le 27 avril 2021).

7 « *Quels pourraient être alors les facteurs à l'origine de ces écarts de salaire entre les sexes ? Le rapport (de l'OIT) montre que l'éducation n'est pas, dans la plupart des pays, la raison principale : partout dans le monde, les salariées ont un niveau d'instruction tout aussi élevé, sinon plus, que celui de leurs homologues masculins. En revanche, la ségrégation professionnelle et la polarisation par sexe des branches d'activité et des secteurs économiques sont des facteurs importants. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans des catégories professionnelles traditionnellement réservées aux hommes et, dans des catégories similaires, les femmes sont systématiquement moins bien payées que les hommes, même à niveau d'instruction égal ou supérieur. La polarisation des emplois selon le sexe est également un facteur de taille : le rapport montre qu'en Europe, par exemple, une personne qui travaille dans une entreprise où les salariés sont majoritairement des femmes peut pâtir d'une pénalité salariale de 14,7 pour cent par rapport à quelqu'un qui travaille dans une entreprise ayant une productivité similaire, mais une composition différente de la main-d'œuvre. Cet écart de 14,7 pour cent peut représenter une perte de salaire d'environ 3500 euros (soit environ 4000 dollars É.-U.) par an pour les salariés qui travaillent dans des secteurs féminisés. Enfin, le rapport montre que la maternité entraîne une pénalité salariale qui peut persister tout au long de la vie professionnelle alors que la paternité est régulièrement assortie d'une prime salariale.* » (Ibid, OIT, Rapport mondial sur les salaires 2018 /2019) https://urlz.fr/fAdk

8 Alvaredo, F. *et al.* (2017). *Rapport sur les inégalités mondiales 2018* : *Synthèse*. Berlin : Laboratoire sur les inégalités mondiales.

9 Sierminska, E. et A. Girshina (2017). *Wealth and Gender in Europe*. Commission européenne, Direction générale de la justice. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne.

10 Ibid., ONU Femmes, (2019). *Progrès des femmes dans le monde 2019-2020* .

Les familles monoparentales qui ne bénéficient pas du soutien économique d'une deuxième personne courent ainsi un risque beaucoup plus élevé de sombrer dans la pauvreté que les familles comprenant deux parents[11] .

La situation économique des femmes, telle que rapportée (sur la base de multiples sources) par le rapport 2020 d'OXFAM international (voir encadré 3) dit l'ampleur de l'inégalité de distribution des richesses entre les femmes et les hommes, en termes de propriété et de revenus. Elle reflète également comment, sous la division genrée du travail, le double travail des femmes entre la sphère privée (en soin familial à autrui) et la sphère publique les met dans un état d'épuisement; surtout celles vivant dans la pauvreté et issues de groupes marginalisés. Ce travail de soin non rémunéré, estimé à 12,5 milliards d'heures, correspond à 1,5 milliard de personnes travaillant huit heures par jour sans rémunération.

Quand elles se chargent des familles des autres (travailleuses domestiques, garde d'enfants et de personnes âgées), leurs salaires sont les plus bas au monde et leurs droits peu ou pas inclus dans les législations du travail dans plusieurs pays. Les femmes sont abandonnées ainsi au secteur informel, voire au marché mondial de la traite des êtres humains.

Plus généralement, L'Organisation internationale du travail (OIT) rapporte que dans 70 pays et pour environ 80 % des salarié-e-s dans le monde, « les femmes continuent d'être payées en moyenne 20 % de moins que les hommes[12] ». À la vitesse actuelle, il faudra 170 ans pour combler un tel écart. Aussi, 75 % des femmes dans les sociétés du Sud œuvrent dans le secteur informel avec pour effet de ne pouvoir prétendre à des droits légaux et à une protection sociale. Selon Oxfam International, 600 millions de femmes exercent, à l'échelle planétaire, les emplois les plus précaires. En outre, l'actuelle pandémie a provoqué en 2020 pour les femmes, partout dans le monde, une perte de revenus d'au moins 800 milliards de dollars, soit plus que le PIB conjugué de 98 pays[13].

ENCADRÉ 3

ASPECTS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES FEMMES DANS LE MONDE (selon OXFAM)

- Concernant les richesses mondiales totales, les hommes en détiennent 50 % de plus que les femmes.
- Les 22 hommes les plus fortunés au monde possèdent plus que l'ensemble de la population féminine d'Afrique.
- Dans le même temps, à la base de l'économie, des filles et des femmes (surtout celles vivant dans la pauvreté et issues de groupes marginalisés) assument chaque jour l'équivalent de 12,5 milliards d'heures de travail de soin non rémunérées. Cela correspond à 1,5 milliard de personnes travaillant huit heures par jour sans rémunération.
- Les femmes sont plus vulnérables à la pauvreté de revenu que les hommes.
- Dans le monde, les taux d'extrême pauvreté sont 4 % plus élevés chez les femmes que chez les hommes.
- Ces disparités entre les femmes et les hommes atteignent 22 % lorsque les femmes sont au plus haut de la période procréative et productive de leur vie.
- En d'autres termes, 122 femmes âgées de 25 à 34 ans pour 100 hommes de la même tranche d'âge vivent dans des ménages extrêmement pauvres, en grande partie parce qu'elles s'occupent des enfants.
- Dans le monde, 42 % des femmes en âge de travailler n'occupent pas un emploi rémunéré (contre 6 % des hommes) du fait de leurs responsabilités en matière de travail de soin non rémunéré.
- Dans 70 pays et pour environ 80 % des salarié-e-s dans le monde, « les femmes continuent d'être payées en moyenne 20 % de moins que les hommes.

Source : Celles qui comptent. Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités. OXFAM – JANVIER 2020. https://urlz.fr/bEfw

11 Nieuwenhuis, R. et L. C. Maldonado (2018a). Single-Parent Families and In-Work Poverty. Dans *Handbook of Research on In-Work Poverty*. H. Lohmann et I. Marx, éd. Cheltenham, Royaume-Uni : Edward Elgar, p. 171-192.
12 Organisation mondiale du travail (OIT), Rapport mondial sur les salaires 2018 /2019, Quelles sont les causes des écarts salariaux entre hommes et femmes ? Bureau international du travail - Genève, 2019. https://urlz.fr/fAdk (consulté le 27 avril 2021)
13 Oxfam International, Pourquoi les personnes les plus pauvres sont majoritairement des femmes ? 2021.
https://www.oxfam.org/fr/pourquoi-les-personnes-les-plus-pauvres-sont-majoritairement-des-femmes (consulté le 29 avril 2021).

Des législations imprégnées de la culture patriarcale ainsi que l'aspect « peu structurel[14] » des programmes d'autonomisation, freinent la capacité d'agir des femmes pour prendre pleinement leur place dans l'économie et la société. C'est ce que montre, par exemple, la situation des femmes dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord -MENA[15] (voir encadré 4).

ENCADRÉ 4

FEMMES DE LA RÉGION MENA (MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD)

Capacités d'agir des femmes et failles structurelles

Dans la région du Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), on remarque un grand paradoxe :

- D'une part, le niveau d'instruction des femmes s'est considérablement amélioré et l'écart avec celui des hommes s'est réduit. Selon les statistiques de la Banque mondiale, pour l'enseignement tertiaire, le ratio femmes/hommes était de 0,73 en 1995 et il était de 1,06 en 2018.
- D'autre part, les femmes rencontrent toujours d'importantes barrières sur le marché du travail. Leurs taux d'activité ont stagné et restent inférieurs à ceux d'autres régions. Alors que le rapport de scolarisation femmes/hommes dans le tertiaire est de 108 % en MENA, seules 20,5 % des femmes participent à la vie économique, contre 47,7 % au niveau mondial, en se basant sur des statistiques de la Banque Mondiale.

Ce paradoxe signifie que la participation des femmes au marché du travail est limitée par d'autres facteurs que l'accès à l'éducation :

- Les codes de la famille et du travail n'assurent pas une égalité d'opportunités.
- Le manque de moyens de transport abordables et sûrs est un frein important.
- Les préjugés inconscients, qui sont alimentés par des interprétations subjectives de traditions et normes sociales, renforcent aussi les inégalités de genre.

Si plusieurs programmes d'autonomisation des femmes ont déjà été mis en œuvre dans certains pays, ils ont généralement un faible impact en raison de l'ampleur du problème et d'une approche inadaptée et peu structurelle.

Pourtant, la capacité d'agir de ces femmes est impressionnante :

« Un élément reste cependant méconnu, tant sur le plan international que national: il existe de nombreuses femmes dans la région MENA qui surpassent les difficultés et qui dirigent et accompagnent des activités novatrices à fort impact socio-économique. Les soutenir davantage permettrait non seulement de valoriser leur action, mais aussi, et surtout d'aller vers un développement inclusif et durable dans la région, au bénéfice des économies et sociétés tout entières. Ces femmes dynamiques et engagées soutiennent leurs communautés, leurs entreprises, leurs industries et incitent d'autres femmes à croire en leurs capacités à créer du changement. Elles sont présentes dans des secteurs liés au tourisme, à l'intégration sociale et professionnelle et à la finance, mais aussi à la recherche académique, à la sensibilisation environnementale et aux médias (…) Une étude du think tank constatait déjà que, lorsque les femmes gèrent des entreprises en région MENA, celles-ci pourraient atteindre une productivité moyenne du travail plus élevée de 22 % par rapport aux entreprises gérées par des hommes. Sans évoquer les bienfaits sociétaux et durables liés à l'inclusion et au changement de mentalités. »

Source : The conversation, Les femmes peuvent être la clé du développement durable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 24 janvier 2020. https://urlz.fr/fzZi

14 Source : The conversation, Les femmes peuvent être la clé du développement durable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 24 janvier 2020. https://urlz.fr/fzZi

15 The conversation, Les femmes peuvent être la clé du développement durable au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, 24 janvier 2020. https://theconversation.com/les-femmes-peuvent-etre-la-cle-du-developpement-durable-au-moyen-orient-et-en-afrique-du-nord-130405 (consulté le 27 avril 2021).

La situation des femmes de la région du MENA montre qu'en dépit de la progression du niveau d'instruction des femmes et en dépit de leur capacité d'agir impressionnante, leur autonomisation économique fait défaut, du fait de facteurs structurels sur lesquels les programmes de développement n'agissent pas.

Bien souvent, les femmes n'ont pas accès aux services et ressources comme le capital, le prêt, le crédit, l'héritage, les outils et machines, le transport, les garderies pour enfants, les espaces de travail, les formations, l'accès aux marchés, etc., ce qui les maintient dans une situation de précarité constante, comme le souligne le PNUD :

« Malheureusement, en dépit de la reconnaissance croissante du fait que l'égalité des sexes est un catalyseur du développement durable, les inégalités entre les sexes persistent partout dans le monde. Celles-ci comprennent : l'accès inégal des femmes aux ressources et aux biens économiques, notamment aux terres et au droit de propriété, aux prêts financiers, au développement et au transfert de technologies, aux ressources naturelles et au financement environnemental/climatique[16] ».

La mondialisation de l'économie a eu des répercussions néfastes sur les femmes. Du fait qu'elle est reliée aux marchés mondiaux, elle a conduit à une réduction des programmes sociaux et des dépenses publiques et du coup, elle a transféré les coûts sur les familles alourdissant davantage le fardeau des femmes. Alors que la protection sociale s'était élargie depuis le milieu des années 1990, elle a cessé de progresser sous l'effet des mesures d'austérité prises ces dernières années. Moins d'un tiers de la population mondiale est couvert par des systèmes de sécurité sociale complets et les exclus sont majoritairement des femmes. Cela s'explique par le fait que ce sont les hommes exclus qui sont les plus présents dans les emplois à temps plein et sans interruption, couverts par la protection sociale au sein du secteur formel[17].

La pauvreté a une dimension sexospécifique reconnue, mais l'intégration d'une perspective sexospécifique dans les politiques des États fait largement défaut. L'expression la « féminisation de la pauvreté » illustre parfaitement la situation des femmes, dont nombre vivent avec moins d'un dollar par jour et dont plus de 60 % œuvrent dans le secteur informel ; ce qui risque de les plonger dans la pauvreté à tout moment[18].

Or, c'est par l'autonomisation économique des femmes et la lutte contre les causes structurelles de la pauvreté qu'on peut aspirer à avancer vers une égalité effective entre les sexes et à une croissance inclusive. L'autonomisation en tant que leitmotiv d'amélioration de la condition des femmes et de renforcement de leur capacité d'agir ne sera possible, soutient Oxfam International, que si les femmes exercent d'une part, leurs droits de contrôler et de bénéficier des ressources, des actifs, des revenus et de leur temps et qu'elles soient en mesure, d'autre part, de gérer les risques, d'améliorer leur statut économique, tout en étant parties prenantes des prises de décision[19].

Nous verrons plus loin que l'empowerment/autonomisation des femmes ne peut se réduire à une dimension économique et que les stratégies économicistes de l'autonomisation constituent une faille dans les programmes de coopération internationale. Néanmoins, la dimension économique est indispensable et sans elle, on ne peut parler d'empowerment des femmes.

16 Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Soutien du PNUD à l'intégration de l'égalité des sexes dans les ODD, notamment à travers l'objectif 5.

17 ONU Femmes, 2019, p. 108. « Progrès des femmes dans le monde 2019-2020 ».

18 Nations Unies, Objectifs du développement durable, Objectif 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, 2 juillet 2020.
https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/ (consulté le 29 avril 2021)

19 Ibid., Oxfam International, 2021.Pourquoi les personnes les plus pauvres sont majoritairement des femmes ?

SECTION 3
LA PLACE DES FEMMES DANS L'ÉDUCATION

L'école est, sans conteste, le secteur où l'émancipation des femmes a été la plus prodigieuse. Au cours du XX[e] siècle, les filles ont accédé partout dans le monde et de manière massive à l'instruction publique au point de parler d'explosion scolaire. Aussi, les chiffres les plus récents de l'ONU disent qu' « environ les deux tiers des pays des régions en développement ont atteint l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire[20] ». Cette évolution a permis aux femmes de recouvrer un rattrapage sur leur retard séculaire en matière d'éducation et une avancée sur le plan de la réussite scolaire. Elles dépassent même les garçons au niveau des statistiques.[21]

En dépit de ces progressions, 132 millions de filles âgées de 6 à 17 ans, ne fréquentaient toujours pas l'école en 2020, rapporte OXFAM international. Le système scolaire continue à construire une différenciation hiérarchisante genrée entre les filles et les garçons et reproduit ainsi des inégalités structurelles. En effet, malgré une progression qui s'est confirmée au cours des 50 dernières années, celle-ci est jalonnée de conséquences indésirables du fait des inégalités liées au genre qui apparaissent au long de la trajectoire scolaire dans une école, qui pourtant a pour mission d'assurer une mixité égalitaire. Le système scolaire, lui aussi, construit une différenciation hiérarchisante entre les filles et les garçons et reproduit des inégalités qui sont indissociablement sexuelles et scolaires. Des préjugés et stéréotypes implicites existent encore à l'école ; les enseignant-e-s interagissent davantage avec les garçons qu'avec les filles et les garçons ont tendance à s'imposer en classe. En outre, les attentes que l'on a habituellement des attitudes et comportements des filles ne sont pas les mêmes. Considérées comme devant être sages et dociles, on acceptera moins des filles des comportements « mauvais » alors qu'ils seront tolérés chez les garçons[22].

Bien que les filles réussissent en général mieux à l'école que les garçons, pour ce qui est de la durée moyenne des études, du niveau moyen des diplômes et du taux de réussite aux examens, elles sont sous-représentées dans les filières prestigieuses et, ouvrant sur un emploi. Un nombre important de filles sont dirigées vers des filières littéraires et sont moins bien représentées dans les filières scientifiques qui conduisent vers des emplois davantage valorisés dans la société[23].

Plusieurs obstacles viennent barrer la route à l'éducation des jeunes filles notamment, en milieu rural. Nous pouvons citer les mariages précoces, les menstruations, l'éloignement des collèges et universités, la pauvreté de la famille, les traditions sociales et culturelles, les violences sur le chemin de l'école, les épidémies, les guerres, etc.[24]

Si toutes les filles du monde avaient accès à l'éducation, le développement social, économique, juridique et politique de leur société serait amélioré. L'éducation des filles est un élément nodal pour le développement durable. Aussi, elle doit être un objectif de développement prioritaire. Et comme l'avait soutenu Kofi Annan, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies :

« Il n'existe aucun instrument de développement plus efficace que l'éducation des filles. Si nous voulons que nos efforts aboutissent à la construction d'un monde en meilleure santé, plus pacifique et équitable, les classes du monde doivent être remplies de filles aussi bien que de garçons. »[25]

20 ONU Femmes, Objectifs de développement durable (25 février 2020) : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/
21 Assemblée parlementaire de la francophonie, La réussite scolaire des filles et les inégalités face à l'intégration du marché du travail, Réunion du réseau des femmes parlementaires, Luxembourg, 8 juillet 2017.
http://apf.francophonie.org/IMG/pdf/10._la_reussite_scolaire_des_filles_et_les_inegalites_face_a_l_integration_du_marche_du_travail.pdf (consulté le 30 avril 2021)
22 Amélie Thierry, Les inégalités filles-garçons : les stéréotypes de genre véhiculés par la famille et la société sont-ils liés aux stéréotypes de genre à l'école ? HAL Id: dumas-016233699, janvier 2019.
https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01623369/document (consulté le 30 avril 2021)
23 Marie Duru-Bellat, Ecole de garçons, école de filles, Revues plurielles, diversité ville école intégration, septembre 2004.
https://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/82/138/ecole_garcons_ecole_filles_66979_10063_12586.pdf (consulté le 30 avril 2021)
24 Plan international avec et pour les enfants, Scolarisation des filles : les principaux obstacles, 25 février 2020.
https://www.plan-international.fr/info/actualites/news/2016-09-23-causes-et-consequences-des-inegalites-des-filles-face-leducation (consulté le 30 avril 2021)
25 Plan international avec et pour les enfants, Le pouvoir des filles.
https://www.plan-international.fr/droits-des-filles/pourquoi-les-filles/pouvoir-education (consulté le 30 avril 2021)

SECTION 4
LES INJUSTICES REPRODUCTIVES / SEXUELLES ET LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES

Sous la persistance de la domination masculine et de la culture patriarcale et en contexte de crises économiques, pandémiques, de multiplication des conflits armés et de montée des fondamentalismes religieux, du racisme et de l'homophobie, les droits des femmes et des personnes LGBTQI2S+ sont de plus en plus menacés et les violences basées sur le genre prennent de l'ampleur, sous toutes les formes (violences physiques et sexuelles, traite des êtres humains, prostitution, pornographie, etc.) (voir encadré 6).

Aussi, des droits prétendument acquis, tel l'accès à l'avortement et le consentement au mariage, sont menacés. Si les communautés dans leur ensemble sont directement touchées par les conflits, les femmes et les filles sont plus durement affectées par les violences, du fait de leur statut social et de leur sexe, sous les rapports sociaux patriarcaux et les systèmes d'oppression qu'ils génèrent.

ENCADRÉ 5

QU'EST-CE QUE LES DROITS REPRODUCTIFS ET SEXUELS* ?

« La justice reproductive et sexuelle est l'état de bien-être physique, mental, spirituel, politique, économique et social des femmes et des filles. Elle devient une réalité lorsque chaque femme et chaque fille a le pouvoir et les ressources économiques, sociales et politiques nécessaires pour faire des choix sains à propos de son corps, de sa sexualité et de sa reproduction, pour elle-même, pour sa famille et pour sa communauté et dans toutes les sphères de sa vie*. »

*Asian communities for reproductive justice, cité dans FQPN (2014).

ENCADRÉ 6

ASPECTS DE LA SITUATION DES FEMMES DANS LE MONDE (ONU)*

Reliés à la santé, la sécurité et les droits reproductifs et sexuels

- 750 millions de femmes et de filles dans le monde ont été mariées avant l'âge de 18 ans.
- Au moins 200 millions de filles et de femmes actuellement en vie ont subi des mutilations génitales féminines dans les 30 pays disposant de données représentatives.
- Une femme sur cinq, dont 19 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime ou des violences sexuelles de la part d'une autre personne.
- 49 pays ne disposent toujours pas de lois protégeant les femmes contre la violence domestique.
- Seulement 52 % des femmes mariées ou vivant en concubinage prennent librement leurs propres décisions concernant les rapports sexuels, l'utilisation de moyens de contraception et les soins de santé.
- En Asie du Sud, le risque que des enfants se marient a diminué de plus de 40 % depuis l'an 2000.
- Les taux de mutilations génitales féminines chez les filles âgées de 15 à 19 ans dans les 30 pays où la pratique est concentrée sont passés de 1 fille sur 2 en 2000 à 1 fille sur 3 en 2017.

ONU Femmes (25 février 2020) : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/

Les violences à l'encontre des femmes, qu'elles soient perpétrées au sein du couple, de la famille ou de la société, en temps de paix ou en temps de guerre, constituent un réel fléau et un obstacle majeur pour le développement. Les derniers chiffres de l'ONU sur la situation des femmes sur le plan de la santé, la sécurité et les droits reproductifs et sexuels révèlent la persistance des mariages avant l'âge de 18 ans, des mutilations génitales, et des violences physiques et sexuelles.

LES CONFLITS ARMÉS ET L'USAGE DES FEMMES COMME ARME DE GUERRE

Dans les années 2000, de larges réseaux d'opposition aux guerres (Irak, Afghanistan, Palestine, Darfour, République démocratique du Congo, Tchétchénie, etc.), très actifs dans le mouvement altermondialiste, se mobilisent contre la tendance ouverte à la domination des puissances militaires. Le mouvement altermondialiste a joué un rôle fondamental dans la mobilisation contre les guerres[26]. Ce mouvement, qui prolonge et renouvelle le mouvement historique de la décolonisation, est rétif au libéralisme économique et à la mondialisation des pratiques financières. Au début des années 1980, conscient des conséquences néfastes de la phase néolibérale de la mondialisation de même que du lien direct entre le libéralisme économique et les conflits et guerres qui éclatent dans différentes régions de la planète, il remet en cause l'ordre mondial et lance le slogan « un autre monde est possible[27] ».

Malgré les mobilisations des mouvements pour la paix qui luttent en faveur du désarmement et de l'abolition des armes nucléaires et biologiques, on constate la permanence des conflits armés qui changent de régions en fonction des intérêts économiques et géopolitiques.

Les dégâts que ces conflits armés entraînent sur les populations ont des impacts plus graves sur les femmes. Les Nations Unies estiment que 20 000 civil-e-s ont perdu la vie ou ont été blessé-e-s dans seulement dix conflits, soit en Afghanistan, en RCA, en Irak, en Libye, au Nigéria, en Somalie, au Soudan du Sud, en Syrie, en Ukraine et au Yémen. Ce chiffre ne comprend que les cas vérifiés par l'ONU, c'est-à-dire qu'il ne s'agit que d'une fraction de l'ensemble des victimes[28]. En plus du meurtre, la violence se fait aussi par l'utilisation du corps des femmes comme arme de guerre par : le viol, les grossesses forcées, les stérilisations forcées, les mutilations, l'esclavage sexuel, etc.

LE CORPS FÉMININ OBJET DE VIOLENCES

Bien que plusieurs initiatives et programmes aient été conduits individuellement ou conjointement par des organes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales pour réduire et éliminer la violence contre les femmes au niveau mondial[29], le constat demeure partout préoccupant.

La violence à l'égard des femmes et des filles au sein des familles persiste à des taux étonnamment élevés, tout au long de leurs vies et dans toutes les régions du monde.

26 Eddy Fougier, De l'altermondialisme aux « Indignés » : un nouveau souffle pour la contestation du capitalisme, Revue internationale et stratégique, Numéro 2012/2 (No 86), pp. 26-36.
https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2012-2-page-26.htm (consulté le 28 avril 2021)
27 Alain Bertho, Mouvements, (2006). L'autre monde ici et maintenant. L'altermondialisme est-il un avenir ?, Mouvements, 2006/5-6 (no 47-48), pp. 190-194.
https://www.cairn.info/revue-mouvements-2006-5-page-190.htm (consulté le 28 avril 2021)
28 Nations Unies, Plus de 20 000 civils tués ou blessés en 2019 dans seulement 10 conflits, 27 mai 2020.
https://news.un.org/fr/story/2020/05/1069632 (consulté le 27 avril 2021)
29 ex. Initiative de recherche sur les violences sexuelles, Together for Girls, Programme conjoint ONU-Femmes-OMS, etc. Source : Organisation mondiale de la santé, La violence à l'encontre des femmes, 9 mars 2021.
https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women (consulté le 26 avril 2021)
United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), Global Study on Homicide - Gender-related killing of women and girls, 2019.
https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/gsh/Booklet_5.pdf (consulté le 25 avril 2021)
Organisation mondiale de la santé (OMS), La violence à l'encontre des femmes, 9 mars 2021.
https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women (consulté le 26 avril 2021)

De même, l'OMS rapporte que 38% des meurtres contre des femmes sont commis par leur partenaire. Selon l'UNICEF, une femme sur quatre subit des violences physiques ou sexuelles pendant la grossesse.[30] La violence d'un partenaire intime demeure ainsi l'une des formes d'agression les plus couramment vécues par les femmes à travers le monde.

ONU femmes rapporte que 15 millions d'adolescentes dans le monde (15 à 19 ans) ont été soumises à des rapports sexuels non consentis au cours de leur trajectoire de vie. De même, 243 millions de femmes et de filles âgées de 15 et 49 ans sont victimes chaque année, de violences physiques et sexuelles d'un membre de leur entourage proche. Les mariages forcés, loin d'être un phénomène marginal, touchent chaque année 12 millions de filles qui se marient avant l'âge de 18 ans. Bien que le phénomène des mutilations génitales féminines ait diminué, selon l'ONU, une fille sur 3 continue d'être objet de ces violences dans les 30 pays où cette pratique est répandue. Dans le même sens, OXFAM rapporte qu'au moins 200 millions de filles et de femmes actuellement en vie ont subi des mutilations génitales féminines dans les 30 pays disposant de données représentatives. Les différentes formes de violences à caractère sexuel sont des violences sexistes générées par les inégalités de pouvoir entre les femmes et les hommes dans un environnement de domination masculine, donc des **violences basées sur le genre**. Et malgré leur ampleur, elles demeurent largement sous-estimées, méconnues, niées ou encore tolérées.

LA STÉRILISATION CONTRAINTE

La stérilisation contrainte est considérée comme un crime contre l'humanité par le Statut de Rome. Certains pays ont pratiqué la stérilisation contrainte à des fins eugénistes traditionnelles ou thérapeutiques (voir encadré 7).

ENCADRÉ 7

LA STÉRILISATION FORCÉE EN CONTEXTE DE COLONISATION ET ENVERS LES AUTOCHTONES*

a eu lieu, par exemple :

- En Allemagne nazie pendant la Seconde Guerre mondiale.
- En département français d'outre-mer, telle l'île de la Réunion, jusqu'aux années soixante-dix.
- Au Canada, notamment les provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique qui avaient mis au point de tels programmes.
- En 1928, l'Alberta a voté la Loi Alberta de stérilisation sexuelle ; et de 1928 à 1972, 3 000 stérilisations forcées sur des autochtones d'âges et de nations différents ont été pratiquées.
- En 1937, un amendement a autorisé la stérilisation des personnes ayant un handicap intellectuel sans leur autorisation ni de celle de leur tuteur.
- Par ailleurs, des femmes jeunes, célibataires et pauvres, soupçonnées de prostitution ou de mœurs légères, furent également victimes de ces programmes.
- Cette pratique fut renforcée après la Seconde Guerre mondiale et encore en 1972, moment de clôture de ces programmes, 50 personnes la subirent.
- Mais en réalité, les stérilisations forcées sur les femmes autochtones se poursuivirent jusqu'en 2018 par ligature de trompes à leur insu. Cette pratique qui est une violation fondamentale de droits humains est également une pratique de racisme systémique dans le système de santé.

* Source : Référence : L'encyclopédie canadienne, stérilisation des femmes autochtones au Canada https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/sterilisation-des-femmes-autochtones-au-canada, 17 avril 2019

LA GROSSESSE FORCÉE

La grossesse forcée est aussi bien un crime contre l'humanité qu'un crime de guerre qui relève d'un tribunal international. Parmi les crimes les plus graves, le viol visant à contraindre des femmes à enfanter. Nous observons cette pratique en contexte de guerre quand des attaques généralisées sont lancées contre une population. La grossesse forcée peut aussi avoir lieu quand de jeunes filles sont kidnappées et détenues par des bandes de trafiquant-e-s sans scrupules qui les mettent enceintes par viol ou par injection de sperme dans leur utérus (voir encadré 8).

ENCADRÉ 8

DES MILLIERS DE FEMMES VICTIMES DE GROSSESSE FORCÉE*

La grossesse forcée en contexte de guerre et d'enlèvement par des trafiquant-e-s a été vécue par des milliers de femmes :

- En Bosnie et en Croatie de la part des Serbes qui les violèrent afin qu'elles donnent naissance à des enfants. Il s'agit ici d'une épuration ou purification ethnique consistant à créer des espaces géographiques à homogénéité ethnique.
- Au Rwanda, en Ouganda, au Nord Kivu et ailleurs dans le monde.
- Des jeunes filles birmanes, issues des ethnies Kachin et Shan, sont emmenées en Chine pour mettre au monde des enfants qui sont récupérés par les ravisseuses et ravisseurs. Ce crime contre l'humanité est commis pour résorber le problème des naissances en Chine.

* Human Rights Watch « Give us a baby and we will let you go », Trafficking of Kachin Brides from Myanmar to China, 2018. https://www.hrw.org/report/2019/03/21/give-us-baby-and-well-let-you-go/trafficking-kachin-brides-myanmar-china (consulté le 1er mai 2021).

LES VIOLS MASSIFS

Bien que le viol soit un crime grave puni par la loi, il demeure largement répandu et jouit d'une certaine complaisance. Il est la résultante des relations inégalitaires liées au genre et le modèle patriarcal qui sous-tend l'ensemble des sociétés et qui place les femmes dans une situation de force et contrôle. Qu'il soit individuel ou collectif, commis dans l'espace domestique ou privé, le viol est un puissant moyen pour maintenir les femmes dans une position de subalternité et un châtiment pour celles qui osent braver l'interdit et emprunter librement l'espace public, notamment de nuit.

En période de conflit armé, les viols massifs et systématiques sont pratiqués dans l'objectif de détruire le corps social et l'esprit des populations. Véritable arme de guerre, les viols visent particulièrement les femmes bien qu'ils n'épargnent ni les hommes ni les enfants. Cette pratique s'inscrit dans le cadre d'une stratégie expansionniste pour obliger les personnes à fuir leur chez-soi et de purification ethnique. Elle est donc le produit d'une politique. On l'a vue partout ; en Colombie, en Irak, en Syrie, en Somalie, en République démocratique du Congo, notamment au Nord Kivu, en Libye, en Algérie, au Kosovo, au Nigéria, en Birmanie, etc[31]. Les conséquences dramatiques des guerres s'observent nettement sur le corps des femmes violées, mutilées, traumatisées. En plus de subir ces violences contre leur intégrité physique et psychologique, elles se voient souvent rejetées par leur famille et communauté et couvertes d'opprobre.

Malgré la résolution 1325 adoptée le 31 octobre 2000 par le Conseil de sécurité (sur les femmes, la paix et la sécurité) et malgré le fait qu'il soit condamné par le droit international humanitaire, le viol de guerre demeure impuni[32] . La peur des représailles et les pressions sociales et culturelles découragent les victimes de porter plainte. On constate également un déficit de confiance dans le système judiciaire[33].

31 Amnesty international, Rapport annuel 2020 /2021, La situation des droits humains dans le monde, https://www.amnesty.org/download/Documents/POL1032022021FRENCH.PDF (consulté le 26 avril 2021)
32 Nations Unies, Violences sexuelles dans les conflits : au Conseil de sécurité, les appels à la lutte contre l'impunité se multiplient, Couverture des réunions et communiqués de presse, 8514e séance, 23 avril 2019. https://www.un.org/press/fr/2019/cs13790.doc.htm (consulté le 26 avril 2021)
33 Amnesty International, ibid.

LE DROIT À L'AVORTEMENT MENACÉ

Les droits reproductifs des femmes devraient comprendre le droit à l'accès à un avortement sûr et légal. L'avortement est encore illégal dans plusieurs pays où seul l'avortement thérapeutique au nom de la santé de la mère est autorisé. Le code pénal de ces pays prévoit un emprisonnement pour la femme qui recourt à une interruption de grossesse et pour la personne qui pratique celle-ci. Ces sanctions sont plus sévères si jamais il y a récidive.

Depuis les années 2000, les lois sur l'avortement ont basculé entre libéralisation et restriction, avec parfois une remise en cause. Dans certains pays où ce droit avait pourtant été constitutionnalisé, il a été remis en cause. Un peu partout, les courants réactifs au droit à l'avortement, bien organisés, s'activent farouchement soit contre sa dépénalisation, soit pour son interdiction, soit encore pour son abolition (voir encadré 9). Sous cette pression, de plus en plus de gynécologues refusent de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

ENCADRÉ 9

LE DROIT À L'AVORTEMENT EST MENACÉ

Cas des États-Unis et de la Pologne

- Tout récemment, durant la crise pandémique, certains États conservateurs des États-Unis ont pris des mesures pour restreindre le droit à l'avortement, stipulant que l'interruption volontaire de grossesse n'était pas une procédure indispensable. La Cour d'appel fédérale du 5e circuit a reconnu la légalité de ces mesures. L'activisme du lobby des Églises et du mouvement pro-vie menace ainsi la survie du droit constitutionnel à l'avortement (1).
- Idem en Pologne où le Tribunal constitutionnel s'est montré en faveur d'un durcissement de la loi sur l'avortement qui était déjà limitatif. En effet, le 22 octobre 2020, ce tribunal a invalidé un article qui autorisait l'interruption volontaire de grossesse en cas de malformation sévère du fœtus. Ainsi, sous la pression du parti ultra-catholique nationaliste au pouvoir « Droit et Justice » (PIS), le droit à l'avortement est permis uniquement quand la vie de la mère est en danger ou en cas de grossesse, suite à un viol ou à un inceste. Cette restriction entraînera des IVG clandestines (2).

(1) Johann Morri, La remise en cause du droit à l'avortement pendant la crise du Covid-19 aux États-Unis : parenthèse ou prélude ? La revue des droits de l'Homme, mai 2020. https://journals.openedition.org/revdh/9267 (consulté le 1er mai 2021).
(2) Audrey Boisgontier, « Il suffira d'une crise » : la restriction du droit à l'avortement en Pologne, symptôme du déclin de l'état de droit, La revue des droits de l'Homme, décembre 2020.

LE MARIAGE FORCÉ

Les jeunes filles et les jeunes hommes se marient plus tard qu'on ne le faisait autrefois et peuvent choisir librement leur conjoint-e. Néanmoins, bien des déterminismes sociaux et culturels entravent cette liberté et un nombre important de personnes se marient encore sous la contrainte, certaines, avant même l'âge de la puberté. Si cette pratique touche aussi de jeunes hommes, elle concerne davantage des jeunes filles et l'impact sur elles est plus nocif (voir encadré 10).

En effet, il existe encore de jeunes filles qui se voient imposer une relation maritale contre leur volonté, qu'il s'agisse d'une décision prise ou encadrée par les parents ou par toute autre personne qui a un ascendant sur les jeunes filles. Le mariage forcé représente la négation du droit qu'ont les personnes d'agir en pleine et entière liberté. Or, nier ce droit quant à un acte aussi important que le mariage ne peut qu'avoir des répercussions désastreuses sur les femmes.

Le mariage contraint est aussi une manière de contrôler la sexualité des femmes contre d'éventuelles relations hors mariage. Les normes patriarcales toujours valorisées dans certaines régions imposent l'obligation de la préservation de la virginité[34]. Bien des juges ferment les yeux, voire participent aux mariages forcés.

ENCADRÉ 10

LE MARIAGE FORCÉ EN CHIFFRES*

- Selon les estimations de l'UNICEF, les mariages forcés, loin d'être un phénomène marginal, touchent chaque année 12 millions de filles qui se marient avant l'âge de 18 ans.
- Une fille sur cinq donne naissance à son premier bébé avant 18 ans.
- Plus de 150 millions de filles sont susceptibles d'être mariées d'ici 2030 avant d'avoir atteint la majorité.

*Vie publique, Rapport d'information sur les mariages forcés et les grossesses précoces, à l'occasion de la journée internationale des droits des filles du 11 octobre 2018.
https://www.vie-publique.fr/rapport/38801-rapport-dinformation-sur-les-mariages-forces-et-les-grossesses-precoces (consulté le 30 avril 2021).

UTILISÉES COMME ARMES DE GUERRE ET EXCLUES DES NÉGOCIATIONS DE PAIX

Toutefois, les femmes ne sont pas uniquement des victimes de guerre et de conflits violents, mais également des actrices pour la protection et la survie de leurs communautés et de leurs familles. Elles mènent partout des actions de sensibilisation et d'éducation pour la paix. Elles sont toutefois absentes des négociations de paix[35].

En 1995, le Programme d'action adopté à Beijing, dans le cadre de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, avait pourtant mis en relief l'importance de la promotion d'une participation égale des femmes à la résolution des conflits en ce qui a trait à la prise de décision[36].

En 1998, la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, lors de sa quarante-deuxième session, s'est penchée sur la situation des femmes dans les zones de conflits. Elle a enjoint les États membres et la communauté internationale à œuvrer pour la réalisation des objectifs spécifiques du Programme d'action de Beijing et à adopter une approche sexospécifique dans les politiques et programmes. Elle a également revendiqué la participation des femmes au maintien et à la consolidation de la paix[37].

34 Naïma Bendriss, Les mariages forcés au Canada, Une question en émergence, dans Responsabilités et violences envers les femmes, sous la direction de Katja Smedslund et David Risse, PUQ, 2014.
Naïma Bendriss, Rapport sur la pratique du mariage forcé au Canada, entrevues avec des intervenant.e.s de première ligne. Une recherche exploratoire menée à Montréal et Toronto en 2008, Novembre 2008.
https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/mf-fm/mf_fra.pdf (consulté le 27 avril 2021)
35 Patricia Ahanda, Le leadership des femmes garant de la paix, Policy center for the New South, 24 janvier 2020.
https://www.policycenter.ma/opinion/le-leadership-des-femmes-garant-de-la-paix#.YI_ZmLUzbIU (consulté le 26 avril 2021)
36 ONU-Femmes, Déclaration et programme d'action de Beijing, Déclaration politique et textes issus de Beijing5, 1995.
https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/bpa_f_final_web.pdf?la=fr&vs=754 (consulté le 26 avril 2021)
37 Nations Unies, Les femmes et la paix et la sécurité : le Conseil de sécurité est appelé à passer des mots aux actes en appliquant « pleinement » ses propres résolutions, Couvertures des réunions & communiqués de presse, 8649e séance, 29 octobre 2019.
https://www.un.org/press/fr/2019/cs13998.doc.htm (consulté le 26 avril 2021)

SECTION 5
LA REPRÉSENTATION POLITIQUE

En dépit des recommandations de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, atteindre la parité entre les femmes et les hommes sur la scène politique locale et internationale reste un défi. Comme l'indiquent les derniers chiffres de l'ONU, alors que les femmes ont beaucoup progressé dans les fonctions politiques à travers le monde, leur représentation dans les parlements nationaux (23,7%) est encore loin de la parité[38]. Or, une participation équitable entre les femmes et les hommes et le leadership des femmes dans les sphères publiques et politiques est une condition sine qua non si nous voulons véritablement atteindre les objectifs de développement durable en général et celui de l'autonomisation, en particulier. Hormis les sociétés scandinaves, les assemblées législatives et les exécutifs restent largement dominés par les hommes. La présence des femmes au sein des gouvernements et des parlements, bien qu'ayant marqué une évolution au cours des trente dernières années, reste en deçà de leur poids dans la population de chaque pays (voir encadré 11).

Un éventail de mesures plus ou moins adoptées de par le monde, favorisent l'accès des femmes dans les lieux de pouvoir et la promotion de leur représentation politique (tels les quotas électoraux et l'exigence de la parité sur les listes électorales). Toutefois, ces mesures butent sur certains obstacles, tels que l'effet plafond et la remise en question de la pertinence des quotas fixés[39]. En dépit de ces mesures, les femmes restent largement sous-représentées. Parmi les parlementaires exerçant actuellement, seule une femme sur 4 députés est représentée ; ce qui signifie que les trois quarts des sièges sont occupés par des hommes[40]. Les femmes sont également sous-représentées dans les hautes sphères des pouvoirs politique et économique. Quant aux portefeuilles les plus fréquemment confiés aux femmes, ils concernent la famille, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les affaires sociales.

C'est dire qu'elles demeurent confinées dans la sphère sociale. Bien que de plus en plus de femmes effectuent de longues études supérieures et développent, à force d'implication sur le terrain, des compétences politiques, la ségrégation sexuelle dans les hautes sphères politique et de décisions économiques est toujours en vigueur aussi bien dans les pays du Sud que dans ceux du Nord.

ENCADRÉ 11

CHIFFRES INDICATEURS DE LA REPRÉSENTATION DES POSTES DE POUVOIR*

En politique et en entreprise

- En janvier 2020, on comptait 24,9 % de femmes parlementaires dans le monde.
- Seulement 21 % des postes ministériels de gouvernement étaient occupés par des femmes.
- Seulement 14 États comprenaient au sein de leurs cabinets 50 % ou plus de femmes (soit une augmentation annuelle de 0,52 %).
- En juin 2019, sur les 500 personnes directrices générales à la tête des entreprises qui affichaient les plus hauts revenus, moins de 7 % étaient des femmes.
- En juin 2019, on comptait 6,6 % de femmes occupant un poste de directrice générale.

* ONU Femmes, faits et chiffres : le leadership et la participation des femmes à la vie politique, 15 janvier 2021)

38 *ONU Femmes* (25 février 2020) : https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/gender-equality/
39 Quentin Lippman, Les politiques de quotas en faveur des femmes ont-elles brisé ou surélevé le plafond de verre ? Revue économique, 2018 /5, (Vol. 69), pp. 849-867.
https://www.cairn.info/revue-economique-2018-5-page-849.htm (consulté le 28 avril 2021)
40 PNUD, Rapport sur le développement humain 2019, Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain, au XXIe siècle.
http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2019_fr.pdf (consulté le 28 avril 2021)

SECTION 6
LES MINORITÉS EXPOSÉES AUX DISCRIMINATIONS CROISÉES

Sous un angle intersectionnel, on remarque que si le fossé se creuse entre les pays du Sud et les pays du Nord, entre les riches et les pauvres, entre les femmes et les hommes, les plus défavorisées sont les femmes appartenant à des groupes exposés aux discriminations croisées ; du fait de leur apparence (femmes racisées), de leur handicap, de leur identité sexuelle (femmes trans, queer) ou de leur parcours migratoire.

L'HOMOPHOBIE ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE SUD-NORD

La question des violences envers les femmes en rapport avec l'orientation sexuelle a fait l'objet de peu d'intérêt dans les sociétés du Sud comme celles du Nord et les crimes homophobes demeurent le plus souvent impunis. Du fait d'une inadaptation des outils d'évaluation et d'un manque d'intérêt de la part des autorités sur ce sujet, les violences envers les femmes lesbiennes, bisexuelles, intersexes et transgenres sont peu ou pas considérées dans les politiques publiques. Dans certaines régions, elles peuvent même être louées pour laver l'honneur de la famille. Les crimes ou viols contre les femmes non hétérosexuelles se veulent un acte de punition ou de correction. Cette catégorie de femmes constitue, au sens politique du terme, une minorité d'orientation sexuelle, d'identité de genre et de caractéristiques sexuelles.

Les quelques études menées sur la question[41] montrent clairement l'existence dans beaucoup de pays du Sud d'une violence généralisée contre les femmes lesbiennes, bisexuelles, intersexes et transgenres et font état du risque d'agression sexuelle en fonction de l'orientation sexuelle. Elles soutiennent que les femmes sont plus exposées à ces agressions que les hommes. Les violences sexuelles à leur encontre peuvent êtres sexistes et/homophobes et ont manifestement pour but de stigmatiser celles-ci sous forme d'injures, d'attitudes (harcèlement, intimidation, persuasion, chantage, menace), mais surtout d'actes (viol, rapport forcé, coups, mutilation, brûlure, torture). Ces violences se font davantage sentir sur les jeunes femmes.

Ces violences, spontanées ou organisées, dirigées contre une minorité de genre et d'orientation sexuelle trouvent leur source dans une hiérarchisation historiquement et culturellement construite qui entrave les droits fondamentaux de ces femmes et les maintient à la marge de la société. Bien que ces violences épousent les mêmes formes d'expression que celles dirigées contre les femmes de manière générale, s'ajoute une dimension de l'identité de genre et d'orientation sexuelle taboue, considérée culturellement comme une honte.

Les militant-e-s qui se lèvent en faveur des droits fondamentaux des femmes lesbiennes, bisexuelles, intersexes ou transgenres, s'exposent aux menaces et aux agressions. Tel est le cas, par exemple, de dizaines de personnes qui ont été arrêtées en Égypte en 2017, simplement parce qu'elles ont brandi, lors d'un concert, un drapeau arc-en-ciel en solidarité avec les personnes LGBTQI2S+. Tel est le cas aussi, de Pauline Kimani, jeune activiste queer kényane, qui subit menaces et agressions ou encore de Juliet Victor Mukasa, présidente des minorités sexuelles en Ouganda, qui est régulièrement harcelée par la police et qui a subi des perquisitions à son domicile. Sujet hautement sensible sur la scène internationale, l'homosexualité demeure le dernier tabou des droits humains. Les violences et discriminations envers ces groupes de personnes, loin de régresser, connaissent une évolution préoccupante dans des régions d'Afrique et du Moyen-Orient. Des débats ont même cours, ici et là, pour amener à la criminalisation de l'homosexualité. Elle est passible de la peine de mort en Arabie Saoudite et pourrait le devenir dans certains pays sous la pression du lobby évangéliste,

41 Commission des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, Violence homophobe et transphobe, Notes d'information (document non daté)
https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Discrimination/LGBT/FactSheets/unfe-27-UN_Fact_Sheets_Homophobic_French.pdf (consulté le 28 avril 2021)

dont les églises sont grassement financées par les États-Unis ou encore, sous la poussée de groupes fondamentalistes, toutes religions confondues. Un terrain d'entente sur lequel se retrouvent les ultraconservateurs.

Les violences subies par les femmes homosexuelles rencontrent peu de sensibilité du fait des représentations sociales dépréciatives et dévalorisantes à l'encontre de cette catégorie de femmes. Un gros travail de sensibilisation est encore à faire auprès de la population en général et auprès des agent-e-s des services du maintien de l'ordre et d'autres secteurs de la sécurité, des institutions de détention, des acteurs et actrices du système juridique, etc., afin de prévenir et lutter contre ce phénomène social.

Étant donné que cette question présente un caractère genré, il importe de la cerner en adoptant une approche intersectionnelle, notamment quand il s'agit de partenariat Sud-Nord, par exemple dans le cadre des programmes de développement entre organismes de coopération internationale (OCI) canadiens et organisations non gouvernementales dans les pays du Sud. Le grand obstacle est qu'un discours binaire sur le genre domine dans les milieux de la coopération internationale, générateur de marginalisation des droits des personnes LGBTQI2S+. L'invisibilisation des femmes trans et queer dans le modèle de féminité hégémonique empêche de les cibler comme individus et groupes à identités de genre distinctes et ayant des besoins spécifiques, en matière de santé et droits reproductifs et sexuels et en matière de lutte contre les violences subies.

LES FEMMES EN SITUATION DE HANDICAP

De toute la population féminine mondiale, 19,2 % des femmes sont en situation de handicap[42]. Toutefois, malgré leur nombre, peu d'intérêt est porté à leur situation que ce soit au niveau des politiques publiques, de l'éducation et la formation, de l'emploi, des productions scientifiques, des médias, des services sociaux, etc. Elles font peu parler d'elles et connaissent un phénomène d'invisibilisation très marqué. Comme le souligne Isabelle Dumont, chargée de communication et de développement associatif chez Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FDFA), elles sont les grandes oubliées des politiques publiques[43].

« Dans l'imaginaire collectif, la personne handicapée qui travaille est un homme. On considère que l'homme en situation de handicap doit être autonome, qu'il doit avoir sa place dans la société – parce que c'est un homme. Le souci premier de la femme, elle, n'est pas d'être une force vive de la nation. On considère que pour elle, l'emploi salarié est une occupation plutôt qu'un besoin. » (Isabelle Dumont, 2020)

Leur dépendance économique les place en position de grande vulnérabilité dans la gestion de leur quotidien ; et ce, davantage dans des pays où les structures d'accueil et d'accompagnement sont rares, voire inexistantes, les laissant à l'entier fardeau de leur entourage. Elles sont donc deux fois plus menacées que les autres femmes par les violences, qu'elles soient domestiques ou sociétales. Les personnes handicapées ont 130 % plus de risque de subir de la violence que les personnes valides[44].

42 UNFPA, Femmes et jeunes en situation de handicap, Guide relatif à la fourniture de services fondés sur droits et sensible au genre en matière de violence fondée sur le genre et de santé et droits sexuels reproductifs, Branche Genre, droits humains et culture, novembre 2018.
https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/18-158-YouthDisabilities-FRENCH-FINAL-web.pdf (consulté le 27 avril 2021)
43 Magdalena Pistorius, La double discrimination des femmes en situation de handicap, « grande oubliée » des politiques publiques, 3 décembre 2020.
https://www.euractiv.fr/section/non-discrimination/news/la-double-discrimination-des-femmes-en-situation-de-handicap-grande-oubliee-des-politiques-publiques/ (consulté le 27 avril 2021)
44 Handicap international, Femmes et handicap, l'injustice d'une double discrimination, 12 janvier 2020.
https://www.handicapinternational.be/fr/actualites/femmes-et-handicap-l-injustice-d-une janvier -double-discrimination (consulté le 27 avril 2021)

Les femmes handicapées sont exposées deux fois plus aux violences domestiques et sexuelles du fait de la grande promiscuité dans les espaces où elles vivent et de leur dépendance vis-à-vis des personnes qui les entretiennent. Même lorsqu'elles disposent de ressources financières, il ne leur est pas confié la gestion de leurs finances. Cette violence économique émane de la conjugaison d'une double situation de domination fondée sur le genre et sur le handicap. Elles font donc face à un double système d'inégalités[45].

À ceci, s'ajoutent des représentations stéréotypées à leur égard. Le regard dépréciatif, les attitudes et comportements condescendants ont un effet délétère sur ces femmes et peuvent les amener à un repli sur soi. Plus que le handicap, c'est la stigmatisation sociale qui marque ces femmes. De plus, les femmes en situation de handicap ne sont pas considérées comme une force vive de la société contrairement aux hommes en situation de handicap qui sont vus, eux, comme devant être autonomes. Elles sont vues comme fragiles, inaptes et moins rentables ce qui rend leur accès au marché de l'emploi limité, même quand elles effectuent des études ou des formations professionnelles. Et lorsqu'elles accèdent au marché du travail, c'est souvent à temps partiel ou dans un emploi saisonnier. Cette situation les place dans une grande situation de précarité comme l'a déclaré en 2018, le Parlement européen dans une résolution de la situation des femmes handicapées, où il a évoqué le terme de « féminisation de la pauvreté »[46].

Hormis l'emploi, l'accès des femmes en situation de handicap est partout restreint que ce soit à la santé, à l'éducation et à la formation, aux loisirs, à la participation politique, etc. Cette limitation ne peut que constituer une atteinte à leurs droits fondamentaux.

LES FEMMES MIGRANTES ET ISSUES DE L'IMMIGRATION[47]

Les politiques en matière de migration s'inscrivent dans l'enchainement d'une logique coloniale, où la figure de l'étranger a changé avec le passage de l'immigration de peuplement à l'immigration de travail. Les principaux couloirs de migrations qui se sont formés au fil du temps relient généralement des pays des Sud à de grandes économies ou pays riches, comme les États-Unis, la France, la Russie, les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite[48]. Même l'immigration de peuplement qui continue dans les pays du « Nouveau Monde » (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) induit un besoin de travailleurs au sein d'un marché d'emploi mondialisé, où les politiques de migration sont de plus en plus conçues sur des bases sécuritaires, mettant en crise le droit d'asile[49]. Les personnes réfugiées, et plus particulièrement les femmes et les enfants, se trouvent ainsi prises au piège d'une logique de contrôle de l'étranger, motivée par des enjeux sécuritaires et économiques.

Les femmes et les filles migrantes, au nombre de 130 millions en 2019 (toute catégorie de migration confondue), représentent 48 % du total des personnes migrantes dans le monde[50].

45 UNFPA, ibid.
46 Parlement européen, Résolution sur 29 novembre 2018 sur la situation des femmes handicapées, 6 février 2020. https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-8-2018-0484_FR.html (consulté le 27 avril 2021)
47 Extrait de la fiche synthèse du CQFD de l'AQOCI « Les femmes et les filles sont les plus vulnérabilisées Indignons-nous contre l'injustice migratoire ! » https://aqoci.qc.ca/droits-des-femmes-et-egalite-des-genres/#cqfd
48 L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), « État de la migration dans le monde 2020 ». ONU Migration. (PUB2019/032/L WMR 2020 FR). https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wmr_2020_fr.pdf
49 Marie-Claire Caloz-Tschopp, 2019. « Vers un imaginaire démocratique radical : réaffirmer les droits à la mobilité et à l›hospitalité » Revue Critique Internationale. Entretien avec Marie-Claire Caloz-Tschopp réalisé par Pauline Brücker, Daniel Veron et Youri Lou Vertongen. https://www.sciencespo.fr/ceri/fr/content/vers-un-imaginaire-democratique-radical-reaffirmer-les-droits-la-mobilite-et-lhospitalite
50 Nations-Unis, Département des affaires économiques et sociales, 2019. https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates19.asp Pour les personnes apatrides, on ne connait pas le nombre exact, mais le HCR estime qu'il y a des millions d'apatrides dans le monde, dont environ un tiers d'enfants : https://www.unhcr.org/fr/qui-est-apatride-et-ou.html

Les femmes et les filles représentent environ 50% de toute la population des personnes réfugiées, déplacées internes ou apatrides. Celles qui sont non accompagnées, enceintes, chefs de famille, handicapées ou âgées sont particulièrement vulnérables[51]. Les femmes réfugiées sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être en situation de détresse psychologique[52]. En 2014, seuls 4 % des projets faisant l'objet de sollicitations entre agences des Nations Unies ciblent les femmes et les filles, et seulement 0,4 % de la totalité des fonds versés aux États fragilisés revient aux groupes de femmes ou aux ministères dédiés aux droits des femmes [53].

En absence de politiques axées sur les sexospécificités, les femmes sont exposées aux violences tout au long du parcours migratoire, du pays d'origine et sur le chemin de transit, jusqu'au pays de destination, sous les effets de cultures qui objectivent leur corps comme objet de désir et de marchandisation. Quand les conditions de sécurité font défaut, comme c'est le cas dans les circonstances de la migration forcée, les femmes risquent davantage d'être victimes de différentes formes de violence, dont le viol et la traite d'êtres humains. Un autre aspect d'injustice est celui de l'absence de conditions de santé et de soins adaptés à l'état de grossesse ; causant la mortalité des femmes enceintes. En effet, selon les rapports des Nations Unies, 60 % des décès maternels évitables ont lieu dans le cadre d'aides humanitaires[54].

ENCADRÉ 12

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET FEMMES MIGRANTES

Convention relative au statut des réfugiés (Genève, 1951)

Quand la femme, dans son pays, est objet de différentes violences systémiques générées par la domination masculine, ces violences doivent être des raisons acceptées pour qu'une femme demande asile : le viol comme arme de guerre, les mariages forcés, la violence conjugale, les mutilations génitales féminines, la violence liée à « l'honneur », etc. Pourtant, ces violences de genre ne font pas partie des critères de la Convention de Genève sur le statut de réfugié. Les femmes violentées dans leur pays doivent alors jouer avec les critères reconnus par cette convention sur la base desquels le risque de persécution est évalué (la race, la religion, la nationalité, l'appartenance à un groupe social, l'opinion politique), pour tenter leur chance d'échapper à l'engrenage de la violence. La convention de l'ONU sur le statut de réfugié ratifiée en 1951 devrait être amendée, en intégrant le genre dans ses critères. Ceci est une revendication importante autour de laquelle le mouvement pour les droits des femmes et pour les droits humains gagnerait à s'intensifier.

https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html

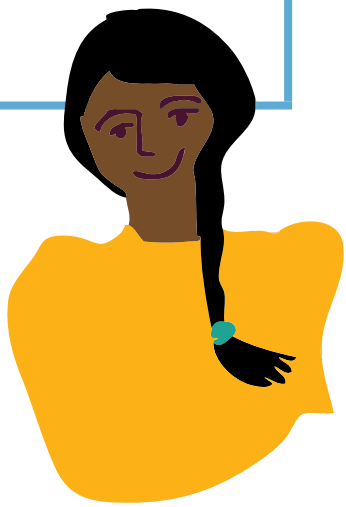

51 http://www.unhcr.org/fr/femmes.html

52 Une étude menée en Australie a montré que 45% des femmes réfugiées présentaient un risque de détresse psychologique (entre modéré et élevé) au cours des quatre semaines ayant précédé l'enquête, comparativement à un taux de 35% parmi les hommes réfugiés)
Source: Jacqueline Jenkinson, 2016, « Soon gone, long forgotten: uncovering British responses to Belgian refugees during the First World War» Published online: 01 Jun 2016. https://doi.org/10.1080/02619288.2016.1172308

53 Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) (2015). World Humanitarian Data and Trends

54 Conseil économique et social des Nations Unies, 2014. *L'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles, Rapport du Secrétaire général*

La migration dangereuse des enfants est un aspect crucial des discriminations systémiques, s'agissant de jeunes générations, dont l'avenir, voire la vie se trouve menacée, sous la contrainte de la mobilité dans des circonstances difficiles de guerres, de famines et de catastrophes environnementales. Parmi les enfants migrants, ce sont les filles qui sont le plus objet de la traite d'êtres humains. Elles constituent avec les femmes migrantes 74 % des êtres humains victimes de la traite internationale, comme le confirment les statistiques les plus récentes rapportées par la Plateforme commune de données relatives à la lutte contre la traite d'êtres humains (pour la période 2016-2017)[55].

Ce marché international de l'esclavage moderne inclut une partie des travailleuses et travailleurs domestiques. On estime que près d'une personne travailleuse domestique sur six est migrante internationale, dont plus de 73 % sont des femmes[56]. Même quand la personne travailleuse domestique ne fait pas partie du marché noir du travail et a un statut d'immigration d'aide familial, les lois du pays d'accueil peuvent l'exposer à la dépendance et à la violence de l'employeur.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les femmes sont de plus en plus nombreuses à migrer de manière autonome pour travailler, étudier ou en tant que chef de ménage (OIM, 2020)[57]. Cela est confirmé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui constate que la proportion de femmes migrantes qualifiées tend à être supérieure à celle observée pour les hommes (33 % vs. 31 %).

ENCADRÉ 13

ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX ET FEMMES MIGRANTES

Convention de l'OIT sur les travailleuses domestiques (2011)

Seulement 22 pays ont ratifié la convention (n° 189) de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les travailleurs et les travailleuses domestiques qui reconnaît les vulnérabilités supplémentaires des travailleuses domestiques et protège les droits et la dignité de tous les travailleurs domestiques.

https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C189

Au Canada, en Australie, en Irlande et au Royaume-Uni, plus d'une migrante récente sur deux est diplômée d'études supérieures[58]. Ceci devrait à priori favoriser l'autonomisation des femmes, les sécuriser, réduire leur exposition à la violence. Mais ce n'est pas le cas. Car la féminisation de la migration qualifiée ne s'est pas accompagnée de politiques davantage axées sur les sexospécificités, de façon à tenir compte des difficultés particulières qui se posent aux femmes migrantes : il existe une féminisation certaine de la migration hautement qualifiée. Toutefois, les femmes migrantes diplômées, et particulièrement celles des pays des Suds, sont celles qui occupent le plus souvent des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées[59].

55 54 % des victimes étaient des femmes, 20 % étaient des filles, 22 % des hommes, et 5 % des garçons. Cette traite des humains se fait notamment par l'exploitation sexuelle (47 %) et par le travail forcé (30 %), dont le travail domestique. S'y ajoutent la mendicité forcée et le prélèvement d'organes Source : L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2020. « État de la migration dans le monde 2020 ». ONU Migration. (PUB2019/032/L WMR 2020 FR). https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wmr_2020_fr.pdf

56 https://www.ilo.org/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_436343/lang--fr/index.htm

57 L'Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2020. « État de la migration dans le monde 2020 ». ONU Migration. (PUB2019/032/L WMR 2020 FR). https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/wmr_2020_fr.pdf

58 « Mobiliser les compétences des migrants et de la diaspora en faveur du développement : quelques pistes stratégiques », OCDE, 2012. https://www.oecd.org/fr/migrations/Policy_Brief_Migrants_fr_BD-DEFINITIF.pdf

59 Speranta Dumitru et Abdeslam Marfouk, « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale ? », Hommes & migrations [En ligne], 1311 | 2015, mis en ligne le 01 juillet 2018, consulté le 19 avril 2019. http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3244 ; DOI : 10.4000/ hommesmigrations.3244

SECTION 7
L'ORDRE MONDIAL QUESTIONNÉ PAR LES FEMMES DES SUDS

Si l'empowerment/autonomisation des femmes est une dimension phare du développement économique et humain, l'état des lieux de leur situation nous montre qu'en dépit des avancées, des inégalités et des injustices persistent à tous les niveaux et la crise pandémique en a révélé davantage la gravité. Ainsi les crises viennent amplifier les inégalités et oppressions systémiques. Si une avancée notable avait été enregistrée dans la réalisation de l'objectif de l'empowerment-autonomisation des femmes (dans le sens du changement des rapports de genre et des rapports colonialistes Sud-Nord), l'impact de la crise pandémique n'aurait pas été aussi grave sur les femmes

Les obstacles à l'empowerment/autonomisation des femmes dans le sens de la transformation des rapports de genre sur une base d'égalité sont reliés aux systèmes d'oppression émanant de l'ordre mondial institutionnalisé. L'accumulation de richesses entre les mains d'une minorité d'individus dans le monde se fait aux dépens de la majorité, dont notamment les filles et les femmes. Thomas Piketty, spécialiste de l'étude des inégalités économiques, constate que la mondialisation tel qu'elle a lieu génère l'approfondissement de l'écart entre les plus riches et les plus pauvres au Sud et au Nord ainsi qu'entre le Sud et le Nord[60]. Commandé par la primeur des intérêts du capital et de l'Occident, cet ordre mondial marginalise les populations du Sud, en investissant les structures patriarcales et coloniales. Maïka Sondarjee, spécialiste en études de développement international parle d'une triangulation de facteurs qui expliquent la dynamique de cette marginalisation : 1) l'exploitation économique; 2) la dépossession des terres, des savoirs et des vécus et; 3) l'oppression raciale, genrée et sexuelle[61].

Cette marginalisation induit en plus des crises économiques, des crises climatiques. Ces dernières sont globales certes ; néanmoins, leurs effets varient entre le Sud et le Nord, étant donné que plus de 3,2 milliards de personnes vivent dans des régions menacées par la désertification, dont la grande majorité se trouve dans des pays du Sud[62]. Sous l'effet de ces crises ainsi que des guerres, s'amplifie le phénomène de la migration internationale des populations du Sud.

Le dernier rapport d'OXFAM[63] montre comment le modèle économique capitaliste, colonialiste et sexiste aggrave les inégalités en concentrant des richesses considérables entre les mains d'une élite fortunée, aux dépens de la majorité de la population mondiale, en particulier les femmes et les filles pauvres : les 2 153 milliardaires du monde se partagent plus de richesses que 4,6 milliards de personnes, soit 60 % de la population de la planète. Ces richesses extrêmes contrastent avec une immense pauvreté : d'après de nouvelles estimations de la Banque mondiale[64], près de la moitié de la population mondiale vivrait avec moins de 5,50 $ par jour, et le rythme de réduction de la pauvreté a ralenti de moitié depuis 2013. Cette richesse extrême se fait dans une économie mondialisée où des filles et des femmes, dont notamment celles issues de groupes marginalisés, assument chaque jour des milliards d'heures de travail de soin non rémunérées et des salaires dérisoires. La mondialisation institutionnalise la division sociale genrée du travail productif et reproductif et en fait payer chèrement le prix aux femmes et filles dans le monde et particulièrement dans le Sud global[65]. Une minorité de femmes privilégiées trouvent leur compte dans cet ordre mondial, alors que nombreuses sont celles dont la situation ne cesse de se détériorer entre travail domestique, travail informel et travail sous-rémunéré. Le fait que la sphère de la vie privée s'échappe au droit juridique, amplifie leur exposition aux violations de leurs droits productifs et reproductifs ainsi qu'aux violences (voir section 2).

60 Thomas Piketty (2013), *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil.
61 Sondarjee Maïka (2020), *Perdre le Sud. Décoloniser la solidarité internationale*, Les Éditions Écosociété.
62 Rohit Inani, and degradation threatens us all. The UN is urging global action, *Al-Jazeera*, 12 septembre 2019.
63 OXFAM, Rapport 2020 « celles qui comptent »
https://oxfam.qc.ca/wp-content/uploads/2020/01/celles-qui-comptent-rapport-oxfam-2020-davos.pdf
64 Banque mondiale (2018), *Poverty and Shared Prosperity 2018*. Dernière visite le 16 septembre 2019 sur https://www.worldbank.org/en/publication/poverty-and-shared- prosperity
65 L'expression pays du Sud global décrit une position occupée par certains États et territoires qui, dans le système mondial, font face à des désavantages politiques, économiques et sociaux, en opposition aux pays du Nord global qui occupent une position avantagée et privilégiée.

Le modèle de développement dominant et l'empowerment/autonomisation des femmes dans le cadre de ce modèle se font au sein des structures de cette mondialisation, telle qu'institutionnalisée et dans l'esprit d'un choix unique de développement, tel que promu par les institutions financières

internationales. William Easterly, ex- chercheur de la Banque mondiale constate que la majorité de l'aide internationale est basée sur des solutions fractionnées pour régler de grands problèmes. Il ajoute que l'aide internationale annihile l'innovation locale et le développement autonome des populations du Sud[66]. Or les inégalités contemporaines de l'ordre mondial trouvent leurs racines dans le passé colonialiste dont les effets structurels perdurent[67].

Les indépendances institutionnelles des colonies n'ont pas mis fin à la colonialité[68], puisqu'à celles-ci ont succédé d'autres formes de dépendance économique, politique et culturelle. C'est en partant de ce constat que diverses approches, dont des approches féministes, dénoncent les inégalités économiques et sociales dans le cadre de l'ordre mondial institutionnalisé et y opposent des alternatives mettant en perspective un monde plus juste, basé sur une solidarité internationale et intégrant l'égalité des genres.

Parmi ces approches, celle de l'empowerment/autonomisation, avec le sens qu'elle revêtait avant que les instances qui commandent le développement international ne l'aient récupérée. Les institutions financières internationales et autres acteurs dans la coopération et l'aide internationales ont tellement utilisé de façon techniciste des termes comme ceux de l'empowerment/autonomisation, de l'intersectionnalité, ou du genre, pour évaluer les programmes et projets de développement et pour intégrer les ONG du Sud dans les normes répondant à leurs critères de financement, que cela est interprété par des mouvements féministes dans le Sud « comme une stratégie de dépolitisation[69]**»**. La réaction à cela est que certains milieux féministes, par exemple en Amérique latine, ont décidé de ne plus utiliser le mot genre dans leurs projets, comme forme de résistance à l'hégémonie des bailleurs de fonds[70].

Des féministes du Sud qui s'opposent à l'instrumentalisation des concepts féministes, considèrent que c'est au fond l'approche genre qui n'est pas intégrée dans les programmes et projets de développement dans le cadre de la coopération et la solidarité internationales et c'est cela qui freine l'avancée pour « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* **»** ; tel qu'en ambitionne l'ODD 5 de l'ONU :

« Le mot genre a été détourné de son sens dans les programmes de coopération, où il est trop souvent encore considéré comme un *buzzword*. Plutôt que de s'en débarrasser par ennui, il est impératif, face à la persistance des inégalités, d'intégrer le genre dans le développement en tant que catégorie d'analyse, articulée avec les catégories de classe et de race, et de reconnaître les apports des études féministes postcoloniales aux études sur le développement[71]. »

Ces apports des féministes du Sud, dont l'empowerment/autonomisation et l'intersectionnalité qui figurent dans la littérature des bailleurs de fonds, ne gagnerait-on pas à en connaître le sens profond en remontant aux sources ; de façon à voir de plus près le contexte dont ils ont émané et le sens que leur donnaient les théoriciennes et activistes féministes des Suds qui les ont mis au monde ? En revisitant

66 William Easterly (2009), *Le fardeau de l'homme blanc. L'échec des politiques occidentales d'aide aux pays pauvres*, Genève, Markus Haller.
67 Jomo Kwame Sundaram, «Globalization, Inequality, Convergence, Divergence», *Inter Press Service*, 26 juillet 2018.
68 Pour Aníbal Quijano, la colonialité est un schéma mondial de domination du modèle capitaliste, fondé sur une classification raciale et ethnique de la population mondiale qui opère sur différents champs, matériels et subjectifs. C'est une structure de domination et d'exploitation qui s'initie dans le colonialisme, mais avec des séquelles qui s'étendent jusqu'à aujourd'hui. Source: Quijano, A. 2000. Colonialidad del poder y clasificación social. Journal of World-Systems Research. XI (2). (Cité dans : Verschuur, Christine (dir.). (2010). *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes.* Genève : Graduate Institute Publications.
69 Verschuur, Christine (2010) p. 18. Diversité des mouvements de femmes, des pratiques et des théories féministes : la contribution des études de genre aux études de développement. Dans : Christine Verschuur, (dir.). Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications (généré le 24 avril 2019).
70 El feminismo multiple : practicas e ideas feminístas en América latina. In Per- files del feminismo iberoamaricano. M. L. Femenias. 103-131. Buenos Aires : Catalogos. 2002.
71 Verschuur, Christine (2010) p. 22. Diversité des mouvements de femmes, des pratiques et des théories féministes : la contribution des études de genre aux études de développement. Dans : Christine Verschuur, (dir.). Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications (généré le 24 avril 2019).

l'histoire et le sens de ces concepts, ne comprendrait-on pas mieux ce qui fait frein à l'empowerment/autonomisation des femmes ?

En effet, le domaine d'études du genre et développement s'est depuis plusieurs décennies enrichi de ces apports qui « proviennent notamment des idées et mouvements dissidents de femmes dans les pays du Sud, de migrant-es, des exclu-es, des subalternes[72]», souligne à ce propos l'anthropologue Christine Verschuur, en rappelant qu'« avant même l'apparition du terme féministe, des femmes, esclaves, ouvrières, socialistes, anarchistes, migrantes, ont participé aux luttes et débats contre les inégalités – entre femmes et hommes, mais aussi contre d'autres inégalités ». Ces contributions féministes ont ainsi émané depuis longtemps du Sud global et plus largement de tous les Suds, dans le sens de tous ces milieux et réalités à travers le monde ; où se retrouvent des populations marginalisées, racisées et subalternisées : des théoricien-n-es et mouvements féministes dans les pays du Sud ainsi qu'en diaspora ; parmi les issu-e-s des migrations du Sud et aussi les autochtones partout dans le monde, de même que parmi les afro-américain-e-s et autres populations mises à la marge.

Ces savoirs féministes parvenus des Suds ont en commun qu'ils sont critiques des effets du colonialisme dans le cadre de la mondialisation institutionnalisée, remettant ainsi en question le soi-disant universel partagé. Ces pensées qui ont évolué dans le temps produisent des théories sensibles aux inégalités entre le Sud et le Nord, à la stigmatisation des identités et cultures des Suds et à toutes les manifestations du racisme. Cette subjectivité imprègne les féministes des Suds ; qui investissent en théorie et en activisme, les dimensions croisées des injustices basées sur les appartenances de classe, de « race », de « caste », de pays d'origine, de religion et d'identité de genre.

Dans ce qui suit, nous ne ferons qu'entamer un long parcours de ces savoirs des Suds, en nous arrêtant devant le contexte historique et le sens originel de deux concept-clés émanant des féminismes des Suds :

1) Le concept de l'empowerment/autonomisation, tel que proposé par un réseau des femmes des Suds, connu désormais sous le nom de DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era).

2) Le concept de l'intersectionnalité, tel qu'il a émané du groupe afro-américain du *Black feminism*.

Pour conclure, nous aborderons brièvement un courant récent, celui du féminisme décolonial, qui prend une envergure internationale et se rallie aux mouvements contemporains critiques de la mondialisation institutionnalisé. Ce courant s'inscrit dans la continuité des courants féministes qui l'ont précédé et qui ont mis les structures coloniales au cœur des obstacles à un monde plus juste, intégrant les droits des femmes et l'égalité des genres.

ENCADRÉ 14

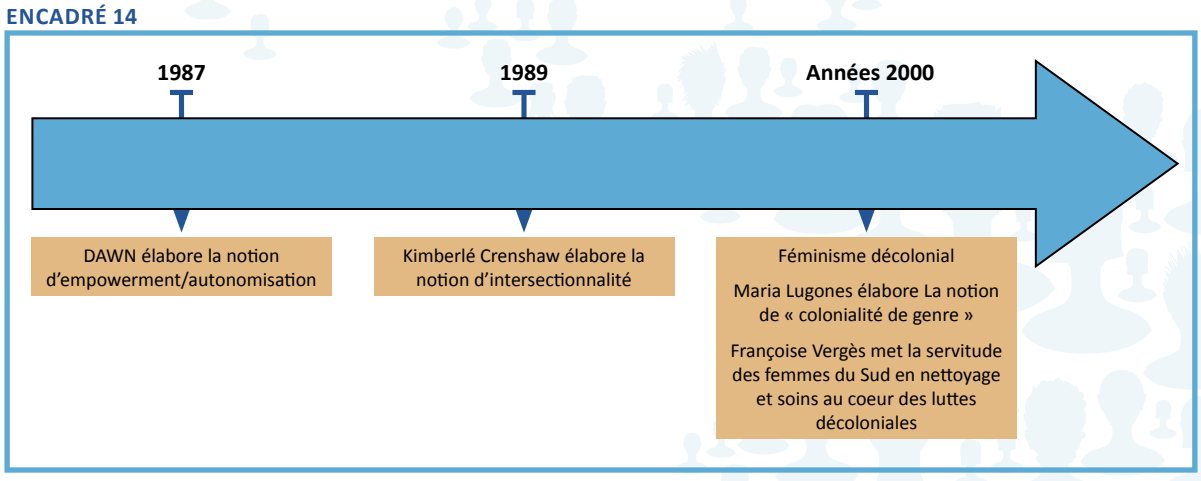

72 Verschuur, Christine (2010). Diversité des mouvements de femmes, des pratiques et des théories féminis- tes : la contribution des études de genre aux études de développement. Dans : Christine Verschuur, (dir.). Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes. Nouvelle édition [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications (généré le 24 avril 2019).

SECTION 8
RETOUR SUR LA NOTION D'INTERSECTIONNALITÉ ÉLABORÉE PAR LE *BLACK FÉMINISM*

Le *Black feminism* est un groupe afro-américain du féminisme qui fait partie du courant de pensée postcoloniale qui apparaît aux États-Unis, dans les années 1980, parmi la diaspora issue des migration du Sud global et parmi les afro-américain-e-s, en réaction au legs culturel laissé par la colonisation. Il fonde son approche sur l'opposition binaire Orient/Occident, centre/périphérie, colonisateur/colonisé. Ce courant de pensée stimulera les études sur les minorités, les études ethniques et contribuera au développement des études de genre et des études de la marge. Son apport est considérable dans les milieux académiques et dans l'activisme questionnant le modèle de développement dominant dans le monde et les inégalités qu'il génère.

Le terme « féminisme » n'a pas la même résonnance chez les théoriciennes et activistes du courant postcolonial que chez les femmes occidentales blanches[73]. Même quand elles vivent en Occident, ces femmes issues des minorités et de la diversité ethnoculturelle sont conscientes de leur histoire commune avec les femmes du Sud. Elles veulent créer un féminisme qui va au-delà des divisions politiques du patriarcat et des frontières nationales ethniques. Elles s'inscrivent dans une approche politique se projetant dans un féminisme international qui intègrerait les personnes racisées, les personnes queers, les personnes qui vivent avec un handicap, les personnes de tous âges, les personnes exclues et marginalisées. Il nous est vital, disent-elles, de former des mouvements indépendants, si nous voulons acquérir une auto-détermination (Cherrie Morraga et Gloria Anzaldua[74]).

Au sein du courant du féminisme postcolonial[75], le *Black feminism* (ou féminisme noir des afro-américaines) a mis de l'avant un féminisme multiculturel et multiracial. Ces féministes dénoncent l'appropriation de leurs luttes et de leurs expériences par les mouvements hégémoniques des femmes majoritaires. Parmi elles, on peut citer : Bell Hooks 1981[76], Kimberlé Crenshaw 1989[77], Mary Ann Weathers 1969[78]; Joseph et Lewis 1999[79] ; Angela Y. Davis, 2011[80], Audre Lorde[81] 1984, Barbara Smith, 1998[82].

La pensée féministe afro-américaine est une théorie de la dignité humaine et de la justice sociale. Ce projet de justice sociale englobe un ensemble de problèmes contre lesquels les femmes noires se sont mobilisées : droits politiques, économiques et reproductifs ; l'élimination de la violence, le racisme et la discrimination (Angela Y. Davis, 1990[83] ; Patricia Hill Collins, 1990[84]).

C'est au sein du courant du *Black feminism* que l'afro-américaine Kimberlé Williams Crenshaw (1959, États-Unis) proposera en 1989, le concept de l'intersectionnalité[85], comme approche pour mieux comprendre les discriminations croisées vécues par les afro-américaines ; générées par le sexisme, le racisme et le classicisme. Ce fut par un article intitulé « *Demarginalizing the Intersection of Race and*

73 Ici le terme « blanches » ne doit pas se comprendre comme couleur de la peau mais comme rapport social et revendication de suprématie.
74 Cherrie Moraga et Gloria Anzaldua, Foreword Toni Cade Bambara, This Bridge Called my Back, Writings by Radical Women of Color, Persephone Press, 1981.
75 La notion d'intersectionnalité (proposée par le Black feminism et les analyses de la subalternité des femmes (par le groupe des « Études subalternes » sont parmi les apports les plus importants du féminisme postcolonial. Cependant, dans ce courant, des groupes féministes autres que le Black feminism et les études subalternes ont enrichi les analyses des féminismes des Suds, dont le groupe du féminisme chicana et le groupe du féminisme postcolonial arabo- américain et canadien.
76 Bell Hooks (1981), *Ain't I a Woman?: Black women and feminism*, South End Press..
77 Kimberlé Crenshaw (1989) : https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf
Kimberlé Crenshaw (2021), *Say her Name : Black Women's Stories of State Violence and Public Silence*, Haymerket Books.
78 Mary Ann Weather (1969), « An argument for Black Women's Liberation As a Revolutionnary Force, in *No More Fun and Games : A Journal of Female Liberation* , Cambridge Mass : Cell 16, Vol. 1, no. 2.
https://caringlabor.wordpress.com/2010/07/29/mary-ann-weathers-an-argument-for-black-womens-liberation-as-a-revolutionary-force/ (consulté le 5 mai 2021).
79 Gloria Joseph et Jill Lewis (1999), *Common differences : Conflict in Black and White Feminist perspectives*, South End Press.
80 Angela Y. Davis (2011), *Women, Race & Class*, Vintage Edition.
81 Audre Lorde (1984), *Sister Outsider : Essays and Speeches*, New York, The Crossing Press. 1984.
82 Smith, Barbara (1998). *Writings on Race, Gender and Freedom: The Truth that Never Hurts.* New Jersey: Rutgers University Press.
83 Angela Y. Davis (1990), *Women, Culure & Politics*, Vintage, 1990.
84 Patricia Hill Collins (2000), *Black Feminist Thought, Knowledge, Consciousness, and the Politics of Empowerment*, Routledge, Second Edition.
85 Crenshaw, Kimberlé Williams (2005), Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur », *Cahiers du genre*, 2005, no.39.

Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics[86] » (Démarginaliser l'intersection de la race et du sexe : une critique féministe noire de la doctrine de l'anti-discrimination, de la théorie féministe et de la politique anti-raciale).

Telle que Crenshaw et le *Black feminism* l'a conçue et développée, l'intersectionnalité, contrairement à un usage courant qui en a été fait par la suite, n'est pas qu'une approche pour analyser les discriminations croisées au niveau individuel ; c'est une analyse qui pointe du doigt les oppressions systémiques liées aux structures sociales de domination d'un groupe hégémonique sur un autre groupe, d'une classe sociale sur l'autre. Race, genre et classe sont des catégories d'analyse mettant en cause l'ordre social dominant :

« Au niveau le plus élémentaire, race, genre et classe sont tous en cause, étant donné la forte corrélation entre « femme de couleur » et pauvreté. En outre, la disparité de l'accès à l'emploi et au logement — c'est-à-dire la discrimination — est redoublée par leur identité de race et de genre. La race et le genre sont parmi les tout premiers facteurs responsables de cette distribution particulière des ressources sociales qui aboutit aux différences de classe observables. Et dès lors qu'elles se trouvent réunies dans une classe sociale défavorisée, les structures de race et de genre déterminent la manière singulière, par rapport aux autres groupes, dont les femmes de couleur vivent la pauvreté[87]*.»*

La sociologue Sirma Bigle, spécialiste de l'intersectionnalité, définit cette approche comme « une théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une *approche intégrée*. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle[88] ».

- Il s'ensuit que le système patriarcal n'est pas considéré à priori comme prédominant parmi les multiples systèmes de minorisations des femmes[89].
- Il en découle également que l'intersectionnalité ne sert pas son objectif, quand son usage est limité au niveau microsocial en intervention des ONG auprès des individus exposés à de multiples oppressions. Il s'agit de reconnaître la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir des catégories mentionnées plus haut et l'interaction de ces systèmes dans la production et la reproduction des inégalités sociales (Crenshaw 1989 ; Collins[90] 2000; Brah & Phoenix[91] 2004).
- Il en résulte donc l'importance d'analyser « la réalité sociale des femmes et des hommes, ainsi que les dynamiques sociales, culturelles, économiques et politiques qui s'y rattachent comme étant *multiples* et déterminées simultanément et de façon interactive par plusieurs axes d'organisation sociale significatifs[92] ».

L'intersectionnalité ne prend sens que quand elle remet en question les structures sociales commandant la multiplicité des oppressions systémiques envers les personnes défavorisées en général et les femmes en particulier et sans hiérarchiser ces structures.

Tout comme l'usage simplifié, techniciste et individualisé qui a été fait de l'intersectionnalité, on verra dans ce qui suit, que l'approche de l'empowerment/autonomisation qui a vu le jour dans la dynamique des féminismes des Suds avant celle de l'intersectionnalité, a subi le même sort, dès qu'elle est entrée dans le jargon des bailleurs de fonds.

86 Kimberle Crenshaw (1989) : https://chicagounbound.uchicago.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1052&context=uclf
87 Kimberlé Williams Crenshaw, Oristelle Bonis (2005) p. 56. CARTOGRAPHIES DES MARGES : INTERSECTIONNALITÉ, POLITIQUE DE L'IDENTITÉ ET VIOLENCES CONTRE LES FEMMES DE COULEUR, L'Harmattan | « Cahiers du Genre ». 2005/2 n° 39 | pages 51 à 82
88 Sirma Bilge (2009) p. 70-71. Théorisations féministes de l'intersectionnalité Dans Diogène 2009/1 (n° 225), pages 70 à 88.
89 Comas-Díaz, L., & Greene, B. (Eds.). (1994). *Women of color: Integrating ethnic and gender identities in psychotherapy.* The Guilford Press.
90 Collins-Hill, Patricia, *Black feminist thought: knowledge, consciousness, and the politics of empowerment*, New York, Routledge, 1990.
91 Brah, A., Phoenix, A., *Ain't I a Woman? Revisiting Intersectionality*, *J. Int. Women's Studies* 5(3), 2004, 75–86
92 Stasiulis, D. K. (1999) p. 345. Feminist intersectional theorizing. Dans P. S. Li (Dir.), *Race and Ethnic Relations in Canada* (pp. 347-397). Ontario: Oxford University Press.

SECTION 9
RETOUR SUR LA NOTION D'EMPOWERMENT ÉLABORÉE PAR DAWN

La sociologue Anne-Emmanuèle Calvès rappelle ainsi le sens premier du concept de l'empowerment/autonomisation, tel qu'élaboré en 1987[93] par les féministes du réseau DAWN (Development Alternatives with Women for a New Era) **:**

« *Pour les féministes de DAWN, le renforcement du pouvoir des femmes ne passe pas uniquement par l'autonomie économique et la satisfaction des besoins fondamentaux des femmes – ceux qui touchent à la survie – mais par une transformation radicale des structures économiques, politiques, légales et sociales qui perpétuent la domination selon le sexe, mais aussi l'origine ethnique et la classe, et empêchent la satisfaction de leurs besoins stratégiques – ceux qui ont trait à l'établissement de relations égalitaires dans la société*[94]*.* **»**

Ainsi la notion de l'empowerment/autonomisation intégrait des dimensions de « renforcement du pouvoir des femmes » ; renforcement qui exigeait, au-delà de l'autonomie économique, une « transformation radicale » de toutes les structures qui génèrent la domination des femmes et empêchent des rapports d'égalité sociale. Il est étonnant qu'avec ce sens que les conceptrices de l'empowerment lui ont donné, la traduction de ce terme soit « l'autonomisation » qui ne renvoie pas du tout aux rapports de pouvoir et renvoie à l'autonomie économique, seulement !

En plus de viser la transformation des rapports sociaux de domination, l'empowerment signifie le pouvoir par « le bas » ; ce qui rejoint les féministes des études subalternes, qui mettent de l'avant les subalternisés comme agents du changement social. « Critiquant les approches précédentes qui ont privilégié des changements en faveur des femmes initiées « par le haut », les partisanes de l'approche empowerment/autonomisation voient les organisations féminines de base comme les catalyseurs des visions et des perspectives des femmes et le fer de lance des transformations structurelles[95] **».** Pour atteindre ces transformations, en plus des changements législatifs, la mobilisation politique, la conscientisation et l'éducation populaire sont au cœur des stratégies envisagées pour « promouvoir un développement débarrassé de toutes formes d'oppression basées sur le sexe, la classe, la race et la nationalité[96]. »

Il s'agit là d'une notion élaborée avant que le *Black feminism* propose l'approche intersectionnelle (voir encadré 15) et on voit bien qu'elle intègre clairement cette approche des discriminations croisées, tout comme l'intégraient les études subalternes. C'est dire à quel point ces savoirs des Suds ancrés dans leurs milieux, sont forcément intersectionnels !

93 SEN G., GROWN C., 1987, *Development, Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, New York, Monthly Review Press.
94 Anne-Emmanuèle Calvès (2009) p.738 « EMPOWERMENT » : GÉNÉALOGIE D'UN CONCEPT CLÉ DU DISCOURS CONTEMPORAIN SUR LE DÉVELOPPEMENT. Armand Colin | « Revue Tiers Monde » 2009/4 n° 200 | pages 735 à 749
95 Ibid., Anne-Emmanuèle Calvès (2009) p.738.
96 bid., Anne-Emmanuèle Calvès (2009) p.738.

ENCADRÉ 15

L'EMPOWERMENT, PETITE HISTOIRE D'UN GRAND CONCEPT

- C'est une organisation rassemblant des chercheures et féministes des Suds qui a fait entrer le concept empowerment dans le domaine de la coopération internationale, à la veille des conférences internationales marquant la décennie des Nations Unies pour la promotion de la femme.
- Il s'agit de Dawn (Development Alternatives with Women for a New Era), réseau de chercheuses, de militantes et de responsables politiques féministes du Sud.
- L'ONG Dawn a été fondée en 1984, à Bangalore, en Inde, par des féministes des Suds (Brésil, Pakistan, Barbade, Mexique, Inde, Norvège, Malaisie, Bangladesh, Sri Lanka, Cuba, Jamaïque, États-Unis, Norvège, Pays-Bas, Maroc, Kenya, Sénégal, Fidji).
- Deux économistes de Dawn ; Gita Sen et Caren Grown ont présenté une plate-forme pour une économie féministe à la Conférence mondiale sur les femmes de 1985 à Nairobi. Les idées qui y ont circulé ont ensuite été publiées sous forme de livre*
- Ce livre qui présente les positions du Réseau des femmes des Suds regroupés au sein de DAWN, trace les grands principes d'une approche de la question de la femme dans la problématique du développement qu'on appellera l'approche empowerment.
- Ce livre appelle à « remettre en question plus radicalement les mécanismes sous-jacents du développement » et traite « des perspectives et des méthodes nécessaires aux femmes et aux pauvres pour se libérer de structures sociales et économiques qui les maintiennent dans la misère ».
- Très critiques à l'égard des programmes « femmes et développement », mis en place tout au long de la décennie des Nations Unies pour les femmes (1976-1985), les auteures dénoncent le postulat selon lequel le principal problème des femmes du Sud est leur insuffisante intégration au processus de développement.

*SEN G., GROWN C., 1987, Development, Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives, New York, Monthly Review Press.

Selon Carole Biewener et Marie-Hélène Bacqué[97], les débats qui ont accompagnés la diffusion de la notion d'*empowerment* dans le champ du développement en direction des femmes sont particulièrement intéressants pour trois raisons :

1) Ils permettent d'éclairer l'apport du féminisme dans les théories et les pratiques participatives, notamment quant à la mise en évidence des différentes formes de pouvoir.
2) Ils représentent un exemple de circulations de concepts entre le Sud et le Nord, le local et les institutions internationales, le monde associatif et celui de la recherche. Au-delà**,** ils ouvrent des questions plus générales sur la participation en termes politiques et économiques.
3) Les débats sur la définition de l'empowerment s'inscrivent dans les confrontations entre les approches conservatrices d'un côté**,** et progressistes de l'autre, qui traversent le féminisme.

Abstraction faite des divergences autour de ce concept et de sa mise en pratique, ce dont il s'agit quand on parle d'empowerment en programmes et projets de développement économique et social (et même de projets politiques), c'est l'importance des pouvoirs locaux impliqués et de l'action individuelle et de groupe dans la mise en œuvre de ces programmes et projets.

97 Carole Biewener, Marie-Hélène Bacqué (2011) p. 83. Empowerment, développement et féminisme: entre projet de transformation sociale et néolibéralisme, in Marie-Hélène Bacqué et al., La démocratie participative, La Découverte | « Recherches » 2011 | pages 82 à 101.

Cependant, deux approches se distinguent à ce propos :

1) une approche qui lie l'empowerment aux notions de capacitation à l'échelle *individuelle et collective*, de justice, de redistribution, de *changement social et de pouvoir*, celui-ci étant exercé par ceux « d'en bas ».

2) une approche basée sur une logique de *gestion* de la pauvreté et des inégalités pour permettre aux individus de développer et d'exercer leurs capacités *individuelles* et de prendre des décisions rationnelles dans un contexte d'économie de marché. Elle est alors liée aux notions de choix, d'opportunité, de participation, de gouvernance, de propriété et de reddition de comptes.

C'est cette deuxième approche qui réside derrière la conceptualisation, la mise en pratique et l'évaluation des programmes et projets dans les milieux des institutions internationales et des bailleurs de fonds. Les organismes de coopération internationale (OCI) du Nord actifs dans la coopération internationale sont cadrés par cette deuxième approche, mais nombre d'entre eux la questionnent et essaient même de creuser des marges de manœuvre pour pencher vers la première approche.

La première approche est historique, car elle a émergé de féministes des Sud regroupées dans le réseau DAWN, où elle a été développée à partir d'expériences collectives ancrées localement, comme *processus* induisant une auto-organisation des femmes qui se mobilisent pour transformer de façon significative les structures de domination de genre, de classe et de race[98]. Tel qu'il est né et qu'il a évolué dans la tradition féministe militante au cours des années 1980 et avant que son sens devienne restreint et techniciste, *l'empowerment* désignait « *un processus continu et ouvert, orienté vers la transformation des rapports de genres et des inégalités de classes à travers la conscientisation des femmes et leurs mobilisations collectives politiques*[99]».

Dans la continuité de l'acception de l'empowerment tel qu'élaboré par DAWN, plusieurs écrits féministes ont été produits sur l'intégration de cette approche en matière de genre et de développement, notamment en Asie du Sud-Est et en Amérique latine. Il est intéressant de s'y arrêter devant la notion du pouvoir et des rapports de pouvoir ; où est souligné le caractère multidimensionnel du processus d'*empowerment* des femmes dans les pays du Sud (Srilatha Batliwala[100], Jo Rowlands[101], Naila Kabeer[102], Magdalena León[103]).

C'est ainsi que la théoricienne et militante indienne Srilatha Batliwala[104] inscrit l'*empowerment* dans un processus de transformation des relations de pouvoir entre individus et groupes sociaux, transformation qui ne peut aboutir que si elle est menée à trois niveaux : 1) l'idéologie dominante légitimatrice des inégalités, 2) l'accès et le contrôle des ressources économiques, naturelles et intellectuelles ; 3) les institutions et structures qui renforcent et maintiennent les rapports de pouvoir existants.

98 Sen, G., Grown, C. DAWN (1987) p. 80. *Development, Crises, and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*, Monthly Review Press, New York.
99 Ibid., Carole Biewener, Marie-Hélène Bacqué (2011) p. 84. Empowerment, développement et féminisme
100 BATLIWALA S., 1993, *Women's Empower- ment in South Asia: Concepts and Practices*, New Delhi (India), Asian South Pacific Bureau of Adult Educa- tion and FAO.
101 ROWLANDS J., 1995, «Empowerment examined », *Development in Practice*, n° 5, pp. 101-107.
102 KABEER N., 1994, *Reversed Realities: Gender Hierarchies in Development Thought* Londres, Verso. 340 p.
103 LEÓN M., 2003, « Le renforcement du pouvoir des femmes et l'importance du rapport entre genre et propriété » *in* VERSCHUUR C., REYSOO F. (dir.), *Genre, pouvoirs et justice sociale.* L'Harmat- tan, pp. 29-36.
104 BATLIWALA S., 1993, *Women's Empower- ment in South Asia: Concepts and Practices*, New Delhi (India), Asian South Pacific Bureau of Adult Educa- tion and FAO.

Pour ces féministes, remarque Anne-Emmanuèle Calvès[105], l'empowerment se distingue du pouvoir de domination qui s'exerce sur quelqu'un (pouvoir sur). Il s'agit de :

- *un pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses (pouvoir de).*
- *un pouvoir collectif et politique mobilisé notamment au sein des organisations de base » (pouvoir avec).*
- un pouvoir intérieur, qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée.

Chez les féministes des Suds ce concept évolue vers une dimension qui va au-delà des rapports de pouvoir femmes-hommes pour englober l'empowerment des pauvres et des communautés défavorisées dans les pays du Sud, qui ont été historiquement exclus du pouvoir économique, social et politique (ce que John Friedman[106] appelle « *disempowerment* **»**).

Ces théories de l'empowerment, qu'elles concernent spécifiquement les femmes ou les populations en situation de pauvreté situent le point de départ du processus d'*empowerment* dans la mobilisation de la société civile sur des enjeux locaux.

Vue sa radicalité et sa globalité, l'approche de l'empowerment a été dans un premier temps boudé par les bailleurs de fonds. Mais l'activisme de DAWN a eu des échos dans l'enceinte de l'ONU, suite à quoi ce concept a pris le chemin vers une institutionnalisation qui en a dévié le sens.

L'institutionnalisation de la notion empowerment/autonomisation dans son lien avec la notion de genre s'est faite progressivement à travers des conférences et accords de l'ONU pour devenir en 2015 l'un des **«** objectifs de développement durable (ODD)». Ce dernier accord a fédéré à ce propos la communauté des nations et les bailleurs de fonds intervenant dans le développement international. Cependant, plusieurs milieux universitaires et activistes, au Sud comme au Nord ont adopté une posture critique quant à l'instrumentalisation de cet objectif, qui s'est ainsi éloigné de son sens premier, celui de la stratégie de la transformation des rapports sociaux (Calves[107]; Baltiwala[108]; Bergeron[109]).

Alors que pour les féministes, l'acquisition des ressources financières et matérielles (« le pouvoir sur »), n'est qu'un fragment de l'empowerment des femmes, les institutions internationales centrent leurs politiques sur la finalité individuelle économique et financière[110] (l'accès de la femme au revenu, au crédit), réduisant la signification globale de l'objectif de l'autonomisation. « Ceci reflète un biais économiciste de la conception du pouvoir des institutions du développement[111] ». Cette façon de concevoir l'empowerment comme un processus avant tout individuel et économique a pour impact sur le plan conceptuel une dépolitisation des enjeux collectifs[112] autour des rapports sociaux, par la non prise en compte des raisons structurelles (coloniales et patriarcales) derrière l'inégalité des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes. Il s'ensuit une acception peu conflictuelle de l'empowerment, du pouvoir, du changement des rapports de pouvoir femmes-hommes (Chartier[113]; Sardenberg[114]).

105 Ibid., Anne-Emmanuèle Calvès (2009) p. 739 « EMPOWERMENT ».
106 FRIEDMAN J., 1992, *Empowerment: The Politics of Alternative Development*, Cambridge (Mass.), Blackwell, 196 p.
107 Calvès, Anne-Emmanuelle. 2009. « Empowerment : généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers-Monde* n° 200 - octobre-décembre, p.735-749
108 Baltiwala, Srilatha. 2007. «Taking the Power Out of Empowerment: an Experiancial Account » *Development in Practice,* Vol 17 n4, p. 557-565
109 Bergeron, Suzanne. 2003 « Women in Development at the World Bank », *International Feminist Journal of Politics,* V ol5, no 3, p. 397-419.
110 Ibid., Carole Biewener, Marie-Hélène Bacqué (2011) p. 84. Empowerment, développement et féminisme
111 Lajoie, Marie-Hélène (2015) p. 19. *Empowerment et rapports sociaux dans les projets de développement de coopératives : le cas de Ricomida en Bolivie*. (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Montréal.
112 Molyneux, Maxine (2002) p.167-l88. « Gender and the Silences of Social Capital: Lessons from Latin America» *Development and Change* Vol. 33, no 2.
113 Charlier, Sophie. 2006. « L'analyse de l'empowerment des femmes qui participent à une organisation de commerce équitable. Une proposition méthodologique», in, Auroi C. et Yepez I., *Economie Solidaire et commerce équitable. Acteur et actrices d'Europe et d'Amérique latine.* Presse Universitaires UCL/IUED. p.87-110 »
114 Sardenberg, Cecilia. 2008. «Liberal vs. Liberating Empowerment: a Latin American Feminist Perspective on conceptualising Women's Empowerment », *IDS Bulletin,* no 39 (6), p. 18-25.

C'est cette dimension individuelle économiciste caractérisée par une sous-estimation du caractère foncièrement conflictuel des rapports de pouvoir que mesurent des procédés tels que la gestion axée sur les résultats (GAR) ou la grille de Harvard, utilisée pour évaluer les rôles sociaux genrés dans les programmes et les projets d'*empowerment*[115]. La plupart des Organismes de coopération internationale (OCI) au Nord et la plupart des ONG du Sud, même quand ils adoptent une posture plus ou moins critique à cette acception de *l'empowerment* s'y trouvent menés ; car les financements en dépendent.

Il s'en sort que l'objectif de développement durable numéro 5 de l'ONU (ODD5) consacré à *l'empowerment/*autonomisation et qui veut « *parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* **»** dans l'horizon de 2030 est irréalisable et irréaliste, sous l'acception dominante de *l'empowerment*. Un tel objectif ne peut se réaliser par des cumuls de progrès quantitatifs dans la condition individuelle d'un nombre de femmes à travers l'addition des résultats des programmes et projets de développement. La situation des femmes dans le monde, tel que nous l'avons dressée, révèle effectivement quelques progrès, par ce cumul quantitatif ; mais les bases coloniales et patriarcales qui commandent les systèmes d'oppression des femmes persistent et parfois se renforcent.

Pour que l'ODD 5 aboutisse, la dimension sociale et politique de *l'empowerment/*autonomisation en tant que stratégie de transformation radicale des rapports de genre se doit de se refléter au long du cycle d'un programme ou projet et *se* décliner alors « tant en termes de résultats que de processus et de méthodes[116] ». Pour que cela aboutisse, les OCI et ONG partenaires autour de projets de développement se doivent de veiller sans cesse à l'éducation et conscientisation à l'égalité femmes-hommes, non seulement pour changer les individus, mais pour qu'émergent de nouvelles identités collectives de résistance aux mentalités et aux rapports sociaux de genre dominants.

Ce premier parcours des savoirs des Suds à travers le retour à l'histoire et au sens des notions de l'intersectionnalité et de l'*empowerment*, montre que ces théories qui proviennent de mouvements dissidents de femmes dans les pays du Sud, de migrantes, des exclues et des subalternes ont en commun de traiter de discriminations croisées et de les mettre en rapport de cause à effet avec les structures du capitalisme, du colonialisme et du racisme, tout en se positionnant en critique du féminisme dominant quant aux savoirs qu'il produit sur les femmes des Suds.

Ces féminismes ne se sont pas positionnés seulement en critique du féminisme blanc dominant, leurs critiques ont lieu aussi à l'égard du féminisme hégémonique Sud-Sud qui ne prend pas en compte les femmes marginalisées. C'est ainsi par exemple qu'au Mexique, des mouvements de femmes autochtones ont reproché au féminisme mexicain dominant de les avoir ignorées (Masson 2005). Aussi, en Inde, des mouvements de femmes dalits se sont indignées de la non prise de leur condition par le féminisme hégémonique indien (Uma Narayan, 2000).

Ces deux théories dont nous venons de faire le parcours émanent de situations complexes où se croisent les systèmes d'oppression et invitent à des transformations à l'encontre des structures génératrices de ces oppressions. Vidées de leur sens, leur efficacité devient très réduite.

115 Chartier, Sophie (2011) p. 155-184. « *Empoderamiento* des femmes par l'économie solidaire : participation et visibilité des femmes en Bolivie » In Guérin 1., Hersent M. et Fraisse L. *Femmes, économie et développement : de la résistance à la justice sociale.* IRD Éditions.
116 Ibid., Carole Biewener, Marie-Hélène Bacqué (2011) p. 92. Empowerment, développement et féminisme

CONCLUSION

FÉMINISMES DES SUDS ET MOUVEMENTS POUR UN MONDE PLUS JUSTE

L'objection à l'ordre mondial dominant et à la place des femmes dans cet ordre, telles que faite par les féminismes des Suds (tels que le *balck feminism* et le réseau DAWN), va dans le même sens que celle des activistes contre la mondialisation institutionnalisée: les structures du capitalisme, du patriarcat, du colonialisme et du racisme sur lesquelles repose cet ordre mondial posent obstacles à un monde plus juste pour toutes et tous.

En fait, le mouvement contre la mondialisation est un grand mouvement très divers, un « mouvement de mouvements[117]», dans lequel des féministes des Suds et du Nord se retrouvent avec d'autres groupes aspirants à construire un monde plus juste, par la transformation des structures qui génèrent les systèmes d'oppression des populations, dont les femmes sont les plus opprimées parmi les opprimés. À cet effet, le mouvement contre la mondialisation institutionnalisée se réunit autour de principes de droits humains à dimensions politiques (justice économique et sociale, écologie, droits des peuples à l'autodétermination, droits de la personne). Ce mouvement est le produit d'un processus continuel d'événements qui l'ont forgé : les luttes des zapatistes pour la libération nationale au Mexique en 1993, les luttes contestataires de l'ALENA, les marches européennes contre le chômage dans les années 1990, les manifestations de Seattle en 1999, la mobilisation de l'an 2000 en réponse au Forum économique de Davos, les mouvements *Occupy* et Attac France, etc.

Dans le giron de la diversité des mouvements contre la mondialisation instituée, évolue une mouvance d'internationalisme féministe décolonial pour une « *compréhension féministe décoloniale des relations Nord-Sud, donc une prise en compte de tous les niveaux d'oppression*[118] ».

Ce féminisme s'inscrit dans un courant transnational de pensée décoloniale qui a émergé en Amérique du Sud et dans les Caraïbes depuis les trois dernières décennies, ajoutant un nouvel apport aux savoirs sur les rapports Sud-Nord. La pensée décoloniale manifeste la conscience du fait que la décolonisation des régions du Sud est incomplète et que les rapports de pouvoir avec leurs hégémonies culturelles et économiques et leurs hiérarchies raciales perdurent.

Cette pensée affirme que malgré l'acquisition des indépendances pour la majorité des pays du Sud, les anciennes colonies maintiennent leur pouvoir politique, économique et militaire sur les sociétés de la périphérie. Elle soutient qu'au niveau de la gouvernance mondiale, les pays du Sud global sont maintenus en position de dépendance et de subalternisation notamment, par des organisations internationales, telles la Banque mondiale, le FMI, l'OMC. Il nous faut, insiste cette pensée, réfléchir à la mise en œuvre de stratégies alternatives de développement pour l'ensemble des populations de manière générale et pour les femmes, de manière particulière : des stratégies alternatives qui bousculeraient toutes les formes de domination sociale et d'exploitation du travail, qui remettraient en cause l'association entre la marchandisation de la force de travail et la hiérarchisation mondiale en termes de « classe », de « race » et de « genre »[119].

117 Donatella Della Porta, «L'altermondialisme et la recherche sur les mouvements sociaux. Quelques réflexions», *Culture et Conflits*, nº 70, 2008.
118 Sondarjee, Maïka (2020) p. 111. Perdre le Sud. Décoloniser la solidarité internationale, Les Éditions Écosociété.
119 Capucine Boidin et Fatima Hurtado Lopez, la philosophie de la libération et le courant décolonial, Cahiers des Amériques Latines, no 62, 2009, pp. 17-22.
https://journals.openedition.org/cal/1506?lang=pt (consulté le 9 mai 2021).

Dans ce cadre, Silvia Federici[120] (1942, Italienne) et Françoise Vergès (1952-, Française de l'île de la Réunion)[121] dénoncent la division internationale genrée du travail, génératrice de l'internationalisation du travail ménager et reproductif, mettant les femmes du Sud au service des femmes et hommes dans les pays du Nord. En réfléchissant à la division du travail entre femmes, liée à la démarcation Nord/Sud, Vergès développe une théorie qui met le travail du nettoyage et du soin (care) au cœur des luttes féministes décoloniales. Elle rappelle à cet effet que parmi les femmes du Sud, des millions s'échinent dans des labeurs qui usent leurs corps, mais qui permettent à des millions de femmes du Nord de vivre dans le confort et l'aisance ; les femmes racisées sont donc les principales forces de travail des entreprises de nettoyage :

« La vie confortable des femmes de la bourgeoisie dans le monde est possible parce que des millions de femmes racisées et exploitées entretiennent ce confort en fabriquant leurs vêtements, en nettoyant leurs maisons et les bureaux où elles travaillent, en s'occupant de leurs enfants, en prenant soin des besoins sexuels de leurs maris, frères, compagnons[122].»

Ainsi les féministes décoloniales invitent à de nouveaux rapports Sud-Nord de déconstruction des savoirs dominants et de coconstruction de nouveaux savoirs pour un monde plus juste et solidaire.

La solidarité, ce n'est pas que l'aide au développement et ce n'est certainement pas le modèle engendré par le discours fondateur prononcé en 1949 par le président américain Harry Truman, celui des pays « développés » qui civilisent les pays « sous-développés ». Or, c'est ce modèle qui a été institutionnalisé et orchestré par les institutions financières internationales. Dans son livre « *Perdre le Sud. Décoloniser la solidarité internationale* », Maïka Sondarjee différencie la stratégie de ces institutions de celle du secteur de la coopération internationale. Selon elle :

« *Contrairement à des organisations comme le FMI qui s'occupe de stabilité macroéconomique et de prêts d'urgence ou des organisations d'aide humanitaire qui agissent dans des situations de crise, les organisations multilatérales et bilatérales de développement ont des visées à plus long terme et normalement plus holistiques[123]* ».

Le problème cependant n'est pas qu'une question de stratégie, mais d'obstacles structurels : en dépit du fait que les programmes de développement dans le cadre de la coopération internationale ont permis d'importantes améliorations en termes de conditions de vie économique des populations et d'autonomisation économique des femmes; la pauvreté et la précarité de la vie de ces populations se reproduit sous le système mondialisé de développement économique, social et culturel, commandé par le Nord; celui des « développés » vers les « sous-développés ».

Dans ce cadre, remarque Sondarjee, « les programmes d'*empowerment* des femmes, appliqués de manière plus ou moins indifférenciée (*one-size-fits-all*) et créés par des organisations internationales depuis les années 1980, ont également participé à détruire des modes d'organisation collective propres à de nombreuses communautés du Sud ».

120 Silvia Federici, « Women, Reproduction and Globalization», dans Économie mondialisée et identités de genre (Graduate Institute Publications, 2002), p. 57-78.
121 Ibid., Françoise Vergès (2019).
122 Ibid., Françoise Vergès (2019) p. 10.
123 Ibid., Sondarjee, Maïka (2020) p. 61.

Comme nous l'avons amené dans la première partie de ce module, il s'agit là de processus d'*empowerment* restreint au niveau économique individuel dans une perspective de court terme. Ce qui se perd dans ces processus, c'est l'*empowerment* collectif et qui englobe les niveaux politique et culturel, dans une stratégie de longue haleine, visant la transformation effective des rapports de genre sur une base égalitaire. Ce qui se perd aussi, c'est qu'en se référant à un modèle international de développement institué, dicté par le nord, on coupe tout processus de croissance économique et d'affirmation socioculturelle, émanant de l'histoire et du présent de chaque pays du Sud. En dépit des bonnes volontés et des progrès réalisés, cette modélisation du développement induit la continuation des structures coloniales et patriarcales, au profit d'une minorité dans le monde et aux dépens de la majorité de la population mondiale, dont la population du Sud global et parmi elle, les femmes du Sud, qui sont les plus marginalisées.

À l'encontre de ce modèle dominant qui freine la coopération internationale, il n'y a pas de réponses alternatives complètes. Il y a des processus de réflexions et d'activisme en commun, pour s'ouvrir des horizons pour penser autrement l'économie, la société et la culture, dans le cadre d'échanges des savoirs, accompagnés d'actions sur le terrain, au niveau mondial.

C'est dans ces horizons que s'insère l'apport du féminisme décolonial, qui « vise *une compréhension nouvelle des conséquences différenciées de l'ordre mondial institutionnalisé, mais aussi l'inclusion de cette prise de conscience dans nos luttes sociales et dans nos politiques*[124]. »

Au centre de ces préoccupations, le féminisme décolonial met le soutien aux femmes du Sud et aux féministes du Sud, en dénonçant la division internationale genrée du travail.

Rien n'exclut que les acteurs qui commandent le développement international récupèrent des idées et concepts des théories du fémisme décolonial, qui s'en trouveraient intégrés dans les critères d'évaluation des politiques et programmes de coopération internationale. Mais le problème se renouvellera : les savoirs des féministes des Suds intègrent une dimension de transformation radicale pour rompre avec les systèmes d'oppressions reliés à la mondialisation institutionnalisée. Cette dimension, les bailleurs de fonds, n'en veulent pas ; car si elle sert les intérêts d'émancipation des femmes; elle nuit aux intérêts de ceux qui sont aux commandes des politiques de développement dans le monde, assurant la reproduction de la mondialisation institutionnalisée.

Les Organismes de coopération internationale (OCI), où des féministes spécialistes en genre et développement sont de plus en plus présentes, n'auraient-elles pas un rôle plus important à jouer pour que des concepts et objectifs (tel l'*empowerment*) soient intégrés dans les programmes de développement, sur la base des savoirs des féministes des Suds et non pas selon le technicisme économiciste des bailleurs de fonds ?

124 Ibid., Sondarjee, Maïka (2020) p. 113.

LEXIQUE NON DÉFINITIF
(ouvert aux échanges
des savoirs)

COLONIALITÉ

La colonialité est un schéma mondial de domination du modèle capitaliste, fondé sur une classification raciale et ethnique de la population mondiale qui opère sur différents champs, matériels et subjectifs. C'est une structure de domination et d'exploitation qui s'initie dans le colonialisme, mais avec des séquelles qui s'étendent jusqu'à aujourd'hui.

SUD GLOBAL

L'expression pays du Sud global décrit une position occupée par certains États et territoires qui, dans le système mondial, font face à des désavantages politiques, économiques et sociaux, en opposition aux pays du Nord global qui occupent une position avantagée et privilégiée.

LES SUDS

Le terme « les Suds » met l'accent sur le fait qu'il n'y a pas seulement un Sud, mais plusieurs réalités à travers le monde où se retrouvent des populations et des économies nationales qui sont marginalisées et/ou exploitées.

BIBLIOGRAPHIE ET WEBOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

Abdulhadi Rabab, Alsultany Evelyn et Naber Nadine. (2011). *Arab & Arab American Feminisms: Gender, Violence, & Belonging*, Syracuse University Press, 2011.

Abu-Lughod Lila. (Spring 2001), *Orientalism* and Middle-East Feminist Studies, *Feminist Studies* 27, no.1.

Al-Saji Alia. (Automne 2008). Voiles racialisés : la femme musulmane dans les imaginaires occidentaux, *Les ateliers de l'éthique*, Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal ; Volume 3, numéro 2.

Ali Zahra, Dayan-Herzbrun Sonia (sous la direction). (2017). Présentation dans *Pluriversalisme décoloniale, Tumultes*, Editions Kimé, 1 (no. 48), pp. 5-13.

Bahdi Reem. (2003). « No Exit : Racist Profiling and Canada's War against Terrorism », *Osgoode Hall Law Journal*, Vol.4, no 2/3, , pp. 293-317.

Anzaldua Gloria. (1987). Borderlands/Frontera : The New Mestiza, Aunt Lute Books; 2de ed. édition.

Anzaldua Gloria. (2011). La conscience de la Mestiza. Vers une nouvelle conscience, dans Théories féministes et queers décoloniales, *Les Cahiers du CEDREF*, 18, pp. 75-96.

Bahri Deepika. (2009). « Feminism and Postcolonialism in a Global and Local Frame », Christine Verschuur (dir.), Vents d'Est, vents d'Ouest, Mouvements des femmes et des féministes anticoloniaux, Nouvelles Editions Genre et développement, Berne.

Barthes Roland. (1953). *Le degré zéro de l'écriture*, Paris, Seuil.

Bendriss Naïma et Milot Jean-René. (2012). À contre fil de la nation, les Québécois de culture musulmane, dans M. Labelle, J. Couture et F. W. Remiggi (dir.), *La communauté politique en question - Regards croisés sur l'immigration, la citoyenneté, la diversité et le pouvoir*, Presses de l'Université du Québec.

Bendriss Naïma. (2009). Les représentations sociales des Québécoises d'origine arabe : quels impacts dans la société en général et sur le marché du travail en particulier ?, dans M. Labelle et F. W. Remiggi (dir.), *Inégalités, racisme et discriminations : regards critiques et considérations empiriques*, Montréal, Université du Québec à Montréal, Les Cahiers de la CRIEC, no. 33, pp. 59-76.

Bendriss Naïma. (2005). *Représentations sociales, ethnicité et stratégies identitaires : le cas des femmes arabes du Québec,* Thèse de doctorat, Département de sociologie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal.

Boidin Capucine et Hurtado Lopez Fatima. (2009). La philosophie de la libération et le courant décolonial, *Cahiers des Amériques Latines*, no 62, pp. 17-22.

Crenshaw Kimberlé. (2021). *Say her Name: Black Women's Stories of State Violence and Public Silence*, Haymerket Books.

Curiel Ochy. (2007). Critique postcolonial et pratiques politiques du féminisme antiraciste, La Découverte, *Mouvements*, Vol. 3, no 51, pp. 119-129.

Da Silva Mathias Adélia. La formation de la pensée décoloniale, Études littéraires africaines, (45), Association pour l'Etude des littératures africaines (APELA), pp. 169-173.

Davis Angela Y.Women. (1990), *Culture & Politics*, Vintage.

Davis Angela Y. Women.(2011). *Race & Class*, Vintage Edition.

Dirks Nicholas. (1992). *Colonialism and Culture*, Ann Arbor, Michigan University Press..

Dorlin Elsa (2007). *Black feminism Revolution!* La Révolution du féminisme Noir ! L'Harmattan.

Edward W. Saïd. (1980-). *L'orientalisme : L'Orient crée par l'Occident*, Paris, Seuil.

Fanon Frantz. (1952). *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.

Gallié Martin. (novembre 2012) Des analyses « Tiers-mondistes » aux « Postcolonial Studies », théories critiques du pouvoir et revendications politiques, *Revue québécoise de droit international*, Hors-Série pp. 1-10.

Harb Sirène. (Novembre 2012). Perspectives on Violence and Reconciliation: Arab-American Women's Writing about September 11, Dissidences, *Hispanic Journal of Theory and Criticism*, Volume 4, Issue 8, Reconciliation and its Discontents, Artricle 14, p.2.

Hatem Mervat F. (Fall 2003, Spring 2004). Discourses on The « War on Terrorism » in the U.S. and its View of the Arab, Muslim, and Gendered « Other », *The Arab Studies Journal*, Vol. 11/12, No. 2/1, Published by Arab Studies Institute.

Hill Collins Patricia. (1990). *Black Feminist Thought: Knowledge, Consciousness, and the Politics Empowerment*, Routledge.

Hoodfar Homa. (January 2001) The Veil in their Minds and On our Heads: Veiling Practices and Muslim Women ,in *Gender, Women, Religion : A Reader*, pp. 420-446.

Hooks Bell. (1981). *Ain't I a Woman? Black women and feminism*, South End Press.

Hooks Bell. (1984). *Feminist theory: From margin to center.* Boston: South End Press.

Insaniyat, Mouvements féminins et féministes en Égypte : rétrospective et histoire d'une évolution (fin XIX^{e} siècle à nos jours, dans les femmes dans les pays arabes : changements sociaux et politiques, *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales* no 74, 2016.

Jamal Amaney & Naber Nadine. (2008). *Race and Arab Americans Before and After 9/11, from Invisible Citizens to Visible Subjects*, Syracuse University Press.

Jayawerdena Kumatri.(1986). *Feminism and Nationalism in the Third World*, London, Zed Books.

Joseph Gloria et Jill Lewis. (1999). *Common differences : Conflict in Black and White Feminist perspectives*, South End Press.

Jiwani Yasmin. (July 2005). Walking a Tightrope: The Many Faces of Violence in the Lives of Racialized Immigrant Girls and Young Women, in *Violence Against Women*, Volume: 11, Issue : 7, pp. 846-875.

Lander Edgardo (dir.). (2000) *La colonialidad del sabre: Eurocentrismo y ciencias sociales. Perspectivas latinoamericanas*, Buenos Aires, CLACSO.

Littlebear Morena Naomi.(1988) *Coming out Queer and Brown, in For Lesbians Only : A Separatist Anthology*, Edited by Sarah Lucia Hoagland and Julia Penelope, Only Women Press, pp. 345-347.

Littlebear Morena Naomi. (1980). *Like A Mountain, You Can't Kill The Spirit*.

Lorde Audre. Brochure *Transformer le silence en paroles et en actes (titre original : The Transformation of Silence into Language and Action*) (non daté)

Lorde Audre. (1984). *Sister Outsider: Essays and Speeches*, New York, The Crossing Press.

Smith, Barbara. (1998). *Writings on Race, Gender and Freedom: The Truth that Never Hurts.* New Jersey: Rutgers University Press.

Lorde Audre. (2015). « *The Master's Tool Will Never Dismantle the Master's House », in This Bridge Called my Back : Writings by Radical Women of Color*, State University of New York Press, 4th Edition.

Lugones Maria. (2003). *Pilgrimages/Perigrinajes: Theorizing Coalition Against Multiple Oppressions*, Rowman & Littlefield Publishers.

Luste Boulbina Seloua. (2018). *Les miroirs vagabonds ou la décolonisation des savoirs* (art, littérature, philoshophie), Les Presses du réel.

Luste Boulbina Seloua. (novembre 2012). Les Etats postcoloniaux et l'indépendance des sujets, *Revue québécoise de droit international*, Hors-Série, pp. 33-42.

Masson Sabine. (2010). Sexe/genre, classe, race : décoloniser le féminisme dans un contexte mondialisé. Réflexions à partir de la lutte des femmes indiennes aux Chiapas, dans Christine Verschuur (dir.), *Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes*, Genève, Cahiers Genre et Développement, L'Harmattan, pp. 297-312.

Moraga Cherrie. (2000). *Loving in the War Years: Lo Que Nunca Paso por Sus Labios*, South End Press, 2nd edition.

Moraga Cherrie Moraga et Anzaldua Gloria. (1981). Foreword Toni Cade Bambara, This Bridge Called my Back, Writings by Radical Women of Color, Persephone Press.

Moraga Cherrie. (2011). Théories féministes et Queers décoloniales, Préface à This Bridge Called my Back : Writings by Radical Women of Color*, Les Cahiers du CEDREF*, 18, pp. 57-66.

Moraga Cherrie et Anzaldua Gloria. (2015). *This Bridge Called my Back: Writings by Radical Women of Color*, State University of New York Press, 4th Edition.

Narayan Uma. (1997). *Dislocating Cultures, Identities, Traditions, and Third Word Feminism*, Routledge.

Paris Myriam. (2017). Un féminisme anticolonial : l'Union des femmes de la Réunion (1946-1981), *Mouvements* 3, no 91, pp. 141-149.

Quijano Anibal. (2007). « Race » et colonialité du pouvoir, La Découverte, *Mouvements*, 3, no 51, pp. 111-118.

Razack Sherene. (1991). *Canadian Feminism and the Law. The Women's Legal Education and Action Fund and the Pursuit of Equality*, Second Story Press.

Razack Sherene H. (2011). *La chasse aux musulmans. Evincer les musulmans de l'espace public*, Québec, Lux, Collection « Futur proche », (Titre original anglais : Casting Out. The Eviction of Muslims from Western Law and Politics, Toronto, University of Toronto Press, 2008.)

Sandoval Chela. (1991). *Methodology of the Oppressed - Treory out of Bounds* (Foreword by Angela Y. Davis), University of Minneapolis Press. (voir aussi U.S. Third World Feminism : The Theory and Method of Oppositional Consciousness in the Postmodern World, Gender Number 10, Spring 1991, University of Texas Press)

Shohat Ella. (2007) Document. Notes sur le « post-colonial », *Mouvements*, 3, no 51 (1992), Septembre, pp. 79-89.

Talpade Mohanty Chandra. Under Western Eyes : Feminist Scholarship and Colonial Discourses, Boundary 2. Vol.12, no 3, on *Humanism and the University: The Discourse of Humanism*, (Spring – Autumn 1984), pp. 333-358.

Université Lumière. Colloque d'études « décoloniales » : déplacements épistémologiques du pouvoir, de l'être et des savoirs, Lyon 2, 7 et 8 décembre, 2015.

Vergès Françoise. (2019). *Un féminisme décolonial*, Paris, La Fabrique.

Walker Alice. (1983). *In Search of Our Mother's Gardens: Womanist Prose*. New York: Harcourt Brace Jovanovich,pp. xi-xiii.

Weather Mary Ann. (1969). « An argument for Black Women's Liberation As a Revolutionnary Force, in *No More Fun and Games: A Journal of Female Liberation*, Cambridge Mass: Cell 16, Vol. 1, no. 2.

Ziadé May. (2019). *Il t'appartient de devenir reine ou esclave*, traduit par Ines Horchani, LCM Editions.

WEBOGRAPHIE

https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2012_hos_1_1_1440 (consulté le 5 mai 2021).

https://www.jeuneafrique.com/142176/culture/n-gritude-l-on-gontran-damas-le-troisi-me-homme/

https://tradmonde.hypotheses.org/53 (consulté le 5 mai 2021).

https://www.persee.fr/doc/rqdi_0828-9999_2012_hos_1_1_1438 (consulté le 5 mai 2021).

https://journals.openedition.org/insaniyat/16591

https://tradmonde.hypotheses.org/53 (consulté le 5 mai 2021).

https://www.nfb.ca/film/soraida_une_femme_de_palestine/

https://tavaana.org/sites/default/files/orientalism_0.pdf (consulté le 5 mai 2021).

https://www.cairn.info/revue-mouvements-2007-3-page-79.htm (consulté le 5 mai 2021).

http://www.bboykonsian.com/Transformer-le-silence-en-paroles-et-en-actes-par-Audre-Lorde_a2993.html (consulté le 6 mai 2021)

https://caringlabor.wordpress.com/2010/07/29/mary-ann-weathers-an-argument-for-black-womens-liberation-as-a-revolutionary-force/ (consulté le 5 mai 2021).

https://uniteyouthdublin.files.wordpress.com/2015/01/black-feminist-though-by-patricia-hill-collins.pdf (consulté le 5 mai 2021).

http://www2.kobe-u.ac.jp/~alexroni/IPD%202015%20readings/IPD%202015_5/under-western-eyes.pdf (consulté le 5 mai 2021).

https://www.ojp.gov/ncjrs/virtual-library/abstracts/walking-tightrope-many-faces-violence-lives-racialized-immigrant (consulté le 5 mai 2021).

https://journals.openedition.org/cedref/677 (consulté le 8 mai 2021).

https://journals.openedition.org/cedref/679 (consulté le 8 mai 2021).

https://www.youtube.com/watch?v=opNJITWIURQ (consulté le 8 mai 2021).

https://digitalcommons.bowdoin.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1045&context=dissidences (consulté le 9 mai 2021).

https://www.erudit.org/fr/revues/ateliers/2008-v3-n2-ateliers03570/1044595ar.pdf (consulté le 9 mai 2021).

https://www.cairn.info/revue-tumultes-2017-1-page-5.htm (consulté le 9 mai 2021).

https://www.erudit.org/fr/revues/ela/2018-n45-ela03987/1051620ar.pdf (consulté le 9 mai 2021).

https://www.usherbrooke.ca/philosophie/fileadmin/sites/philosophie/espace-etudiant/Feminisme_et_philosophie/Quijano_2007__Race__et_colonialite___du_pouvoir.pdf (consulté le 9 mai 2021).

https://nicodelvalle.com/2015/12/07/colloque-detudes-decoloniales-deplacements-epistemologiques-du-pouvoir-de-letre-et-des-savoirs-france-lyon/ (consulté le 9 mai 2021).

Association québécoise
des organismes de
coopération internationale

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540
Montréal, Québec H2L 1L3
514 871-1086

aqoci.qc.ca